

# DÉCHETS

TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



RAPPORT  
ANNUEL  
2017





## Le mot du Président

En l'absence de mise en service d'une nouvelle installation et de développement d'une nouvelle mission, l'année 2017 se caractérise par une relative stabilité de l'ensemble des activités.

Dans le domaine du **Traitement des déchets**, les efforts ont été consacrés à la consolidation des différents processus, afin d'améliorer leur efficacité, principalement sur les plateformes de valorisation du bois et des végétaux.

En parallèle, un gros travail a été mené pour la constitution du dossier de candidature pour la reconstruction du centre de tri de Catus. Sa sélection au niveau national, annoncée en fin d'année, préfigure la concrétisation du plus gros projet mené à ce jour par le SYDED.

Pour renforcer l'impact de nos actions et outils de communication, il a été décidé de définir désormais un thème particulier à traiter tout au long de l'année. Pour 2017, le choix s'est porté sur "les textiles" afin de réduire leur présence dans "les recyclables" et améliorer leur taux de récupération.

L'activité **Bois-énergie** a fait l'objet d'un travail d'optimisation du fonctionnement et de mise aux normes des réseaux de chaleur existants, avec notamment le démarrage des opérations de mise en place des équipements à débit variable et de pose de filtres pour les rejets de fumées sur les chaufferies concernées.

En même temps, les études pour les projets de Capdenac-Gare et Figeac ont bien avancé, avec un objectif de mise en service en septembre 2018 pour le premier et un démarrage des travaux fin 2018 pour le deuxième.

Quant aux activités **Eau Potable, Assainissement et Eaux Naturelles**, la volonté d'instaurer une vision globale sur le grand cycle de l'eau a conduit à leur regroupement au sein d'un service unique. Les synergies de leurs travaux sont ainsi renforcées.

Pour cette année, il faut noter la clôture de la révision de la Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable, importante mission confiée au SYDED par le Département.

Dans la production d'eau potable, des difficultés ont été rencontrées sur la qualité, en lien avec des phénomènes météorologiques. De même, les services ont été amenés à intervenir suite à des pollutions estivales sur des sites de baignade très touristiques.

Par ailleurs, les craintes sur les risques liés à l'épandage des boues issues des stations d'épuration ont nécessité une plus large communication sur cette pratique, à l'aide notamment d'une plaquette d'information.

Malgré un contexte économique morose, le SYDED continue d'investir et de se structurer pour préparer l'avenir. Les femmes et les hommes qui le composent, œuvrent au quotidien pour satisfaire les attentes de nos partenaires et des usagers. La triple certification ISO "Qualité – Environnement – Santé au Travail" que nous visons en 2018 valorisera l'ensemble des efforts entrepris et le travail accompli depuis plus de 20 ans par les élus et le personnel pour notre territoire. Seule la recherche permanente d'efficacité nous permettra de poursuivre notre amélioration pour un développement durable de nos activités.

Gérard MIQUEL



# SOMMAIRE

## SYDED

---

Présentation du SYDED du Lot.....	4
Forme juridique .....	4
Compétences.....	4
Adhérents .....	4
Organisation .....	5
Moyens humains.....	6
Moyens matériels.....	7
Bilan financier global .....	8
Faits marquants.....	9

## DÉCHETS

---

Vue d'ensemble.....	12
Bilan quantitatif global .....	12
Bilan quantitatif des collectivités membres du SYDED.....	13
Territoire "zéro déchet, zéro gaspillage".....	14
Mode de financement de la gestion des déchets .....	16
Tri des déchets recyclables et valorisation du verre.....	17
Mode de collecte.....	17
Démarche d'amélioration des collectes sélectives .....	17
Mode de traitement.....	18
Quantités apportées (Lot + hors département).....	19
Quantités recyclées (collectivités SYDED).....	20
Évolution des résultats (collectivités SYDED) .....	21
Bilan environnemental du recyclage.....	22
Projets.....	23
Bilan financier .....	23
Déchetteries, compostage des végétaux, valorisation du bois.....	24
Déchetteries.....	24
Compostage des végétaux .....	26
Valorisation du bois non traité .....	26
Localisation des équipements .....	27
Projets.....	27
Bilan financier .....	27
Traitement des déchets non valorisables .....	28
Mode de collecte.....	28
Quantités traitées.....	28
Mode de traitement.....	28
Évolution des quantités.....	30
Projets.....	30
Bilan financier .....	30

## En savoir PLUS...

---

Actions de communication.....	32
Pour les scolaires .....	32
Pour le GRAND PUBLIC .....	32
Prévention des risques.....	34
Santé – sécurité : la prévention .....	34
Environnement : la maîtrise des impacts.....	34

Pour ce rapport, les statistiques sont calculées d'après la population municipale INSEE 2017 : 180 117 habitants pour la totalité des collectivités adhérentes au SYDED.

Les tarifs sont calculés sur la population DGF 2016 : 209 134 habitants (prise en compte des résidences secondaires).

# PRÉSENTATION DU SYDED DU LOT

## FORME JURIDIQUE

### ■ UN SYNDICAT MIXTE OUVERT ET À LA CARTE

Le SYDED est un **organisme public**, administré par des élus : **chaque collectivité adhérente est représentée** au sein du SYDED par des élus locaux réunis en Comité Syndical. Il regroupe des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes), ainsi que le Département. Il gère 5 compétences distinctes. L'adhésion des collectivités est facultative.

### ■ UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC)

Les méthodes de gestion s'apparentent à celles des entreprises industrielles et commerciales :

- gestion du personnel selon le régime de droit privé,
- fonctionnement basé sur des activités de type industriel, avec une notion de productivité,
- comptabilité proche des entreprises privées.

### ■ UN MODE DE GESTION EN "RÉGIE DIRECTE"

Le SYDED assure lui-même, avec ses propres moyens humains et matériels, la gestion du service public.

## COMPÉTENCES

- **Traitement des déchets ménagers et assimilés :**
  - Tri des déchets recyclables et valorisation du verre
  - Traitement des déchets non valorisables
  - Gestion d'un réseau de déchetteries, compostage des végétaux et valorisation du bois
- **Bois-énergie et développement des énergies renouvelables :**
  - Réalisation de réseaux de chaleur
  - Gestion des réseaux de chaleur
  - Développement des énergies renouvelables
- **Eau potable :**
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
  - Gestion des ressources en eau potable
  - Exploitation des équipements
- **Assainissement des eaux usées :**
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes
  - Prise en charge du transport des boues et de leur traitement
  - Gestion du service et des équipements
- **Connaissance et assistance à la gestion des eaux naturelles :**
  - Suivi de la qualité des milieux aquatiques
  - Soutien et accompagnement des collectivités adhérentes

## ADHÉRENTS

Les collectivités locales sont libres d'adhérer aux différentes compétences du SYDED, en fonction de leurs besoins sur leur territoire.

"DÉCHETS"	"BOIS-ÉNERGIE"	"EAU POTABLE"	"ASSAINISSEMENT"	"EAUX NATURELLES"
<b>6 collectivités</b> chargées de la collecte des déchets ménagers	<b>14 collectivités</b> pour la gestion de réseaux de chaleur	<b>65 collectivités</b> chargées de la gestion de l'eau potable	<b>127 collectivités</b> chargées de l'assainisse- ment des eaux usées	<b>24 collectivités</b> chargées de la gestion des eaux naturelles
320 communes du Lot + 6 de l'Aveyron	13 réseaux	Adhérents : 31 MOE AMO, 35 DSP GSP, 6 prod°	Adhérents : 7 ANC, 120 AC, 93 Boues	2 réseaux de suivi 23 sites de baignade

180 117 habitants (pop. municipale INSEE 2017).

209 134 habitants (pop. DGF 2016 : population totale + résidences secondaires).

# ORGANISATION

En tant que structure publique, le fonctionnement du SYDED est basé sur une organisation à 2 niveaux : le décisionnel et l'exécutif.

## ■ LE NIVEAU DÉCISIONNEL : LES ÉLUS

Chaque collectivité adhérente est représentée, au sein du SYDED, par des élus locaux réunis en Comité Syndical. C'est dans le cadre de cette assemblée délibérante que sont prises les décisions concernant la politique générale et la gestion des activités du SYDED. Ce comité élit le Président et les Vice-présidents.

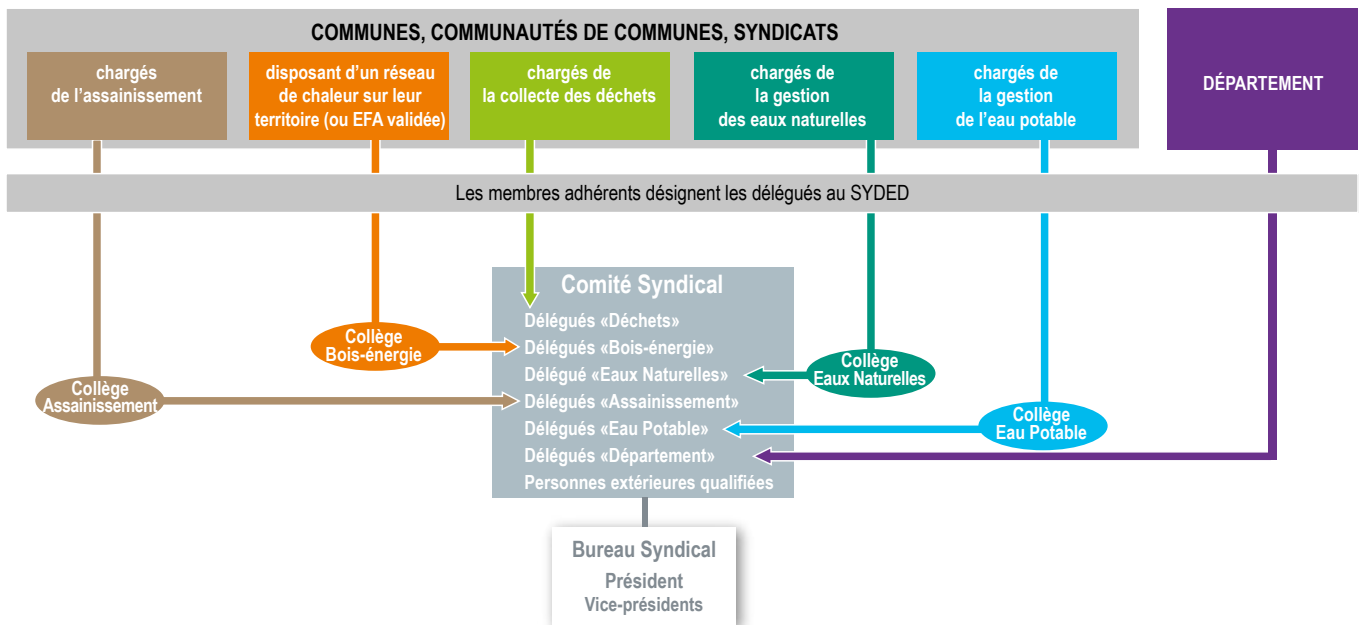
La plupart des décisions prises par le Comité Syndical font auparavant l'objet d'un travail de réflexion mené par les élus, assistés par les services du SYDED, au sein de :

### • 5 Commissions spécifiques :

- Finances et administration générale,
- Déchets,
- Assainissement,
- Eau Potable,
- Communication.

### • 4 Collèges :

- Assainissement,
- Eau Potable,
- Eaux Naturelles,
- Bois-énergie.



## ■ LE NIVEAU EXÉCUTIF : LE PERSONNEL

Les agents du SYDED, organisés dans différents services et répartis sur divers sites d'exploitation du département, se chargent de la mise en œuvre des décisions prises par les élus.

# MOYENS HUMAINS

## Effectif moyen en 2017 : 290 personnes

La gestion est centralisée au niveau de la "structure" qui assure la coordination des activités opérationnelles "exploitation", elles-mêmes organisées en 3 secteurs géographiques distincts. Sur chacun, un responsable de secteur, un chargé d'exploitation et une assistante administrative assurent la gestion des équipements et l'encadrement du personnel de l'ensemble des activités.

## Missions transversales : la structure administrative

Le rôle de la structure est d'assurer l'interface entre les choix politiques émanant des décisions des élus et les activités opérationnelles.

Elle regroupe des activités "supports" et mène des opérations permettant d'assurer le service rendu aux collectivités et aux habitants (encadrement, services administratif, ressources humaines, projets et énergies renouvelables, communication, qualité / environnement, déchets). Ces services ne sont pas directement rattachés à l'une des activités principales du SYDED. De ce fait, une partie de ces charges est compensée par une participation des collectivités et le reste des dépenses est réparti entre les différentes activités sous l'intitulé "frais de structure".

1 emploi pour  
621 habitants



### DIRECTION

#### LES SERVICES SUPPORTS

##### 47 agents :

administratif, ressources humaines, communication, qualité / environnement, projets et énergies renouvelables, déchets...

#### LES SERVICES OPERATIONNELS

##### 242 agents :

##### CYCLE DE L'EAU



27 agents

##### RÉSEAUX DE CHALEUR



11 agents

##### ENTRETIEN MAINTENANCE



15 agents

##### CENTRES DE TRI



135 agents

##### TRANSFERT LOGISTIQUE



15 agents

##### AMÉLIO. COLLECTE & PRÉVENTION



7 agents

##### DÉCHETTERIES



26 agents

##### VALORISATION BOIS & VÉGÉTAUX



6 agents

# MOYENS MATÉRIELS



## ■ ÉQUIPEMENTS FIXES

- 3 centres de tri,
- 29 déchetteries,
- 3 plateformes de compostage,
- 3 plateformes de valorisation du bois,
- 7 quais de transfert,
- 24 ISDI ou assimilés (gravats),
- 13 réseaux de chaleur,
- 3 unités de production d'eau potable.

## ■ ÉQUIPEMENTS MOBILES

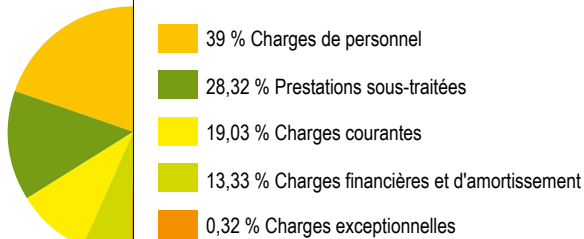
- 19 camions polybennes,
- 9 remorques PL,
- 29 engins (manutention, excavation, chargement, compactage),
- 4 broyeurs et 2 cribles (végétaux + bois),
- 46 véhicules légers,
- 256 bennes.

# BILAN FINANCIER GLOBAL

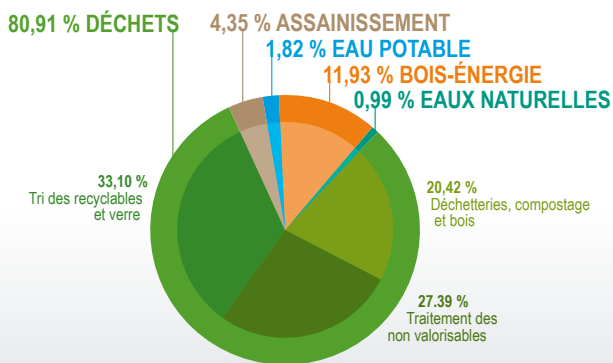
Le SYDED dispose de **5 budgets distincts** ; un pour chaque domaine d'activité :  
 "Déchets", "Bois-énergie", "Assainissement", "Eau Potable" et "Eaux Naturelles".

## ■ FONCTIONNEMENT :

**DÉPENSES : 28 168 390 €**

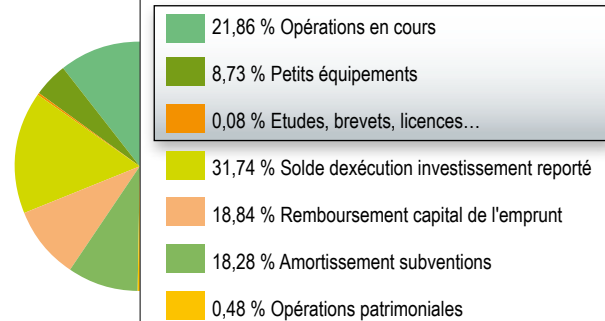


Répartition des dépenses par budget et par activité :

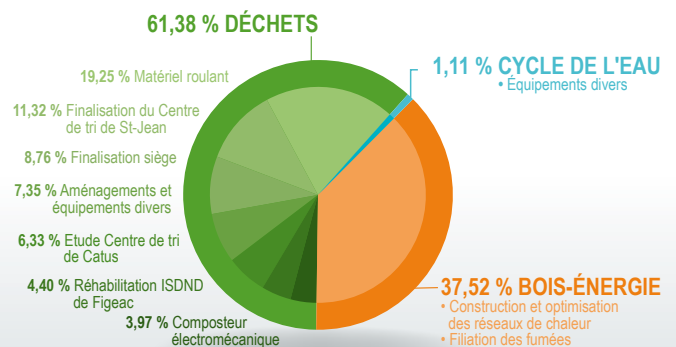


## ■ INVESTISSEMENT :

**DÉPENSES : 6 965 631 €**



**Répartition des dépenses réelles : 2 135 755 €**



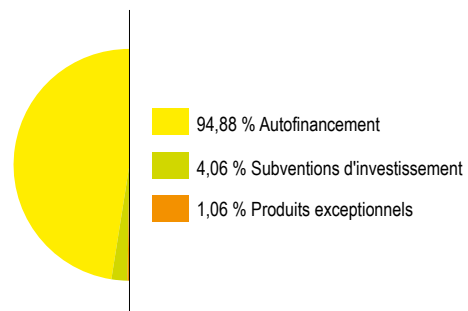
**RECETTES : 30 146 916 €**



**Excédent 2017 : 3 261 712,10 €**

dont 573 556,08 € d'excédent réel 2017  
 et 2 688 156,02 € d'excédent reporté 2016, soit : 1 732 795,18 € Budget Déchets,  
 518 490,06 € Budget Eau Potable,  
 320 263,10 € Budget Assainissement,  
 66 517,05 € Budget Eaux Naturelles,  
 50 090,63 € Budget Bois-énergie.

**FINANCEMENT\* : 2 135 755 €**



\* Financement des dépenses réelles

**La durée d'extinction de la dette (15,33 millions d'euros) est de 18 ans (2035).**  
 Le SYDED possède un taux d'endettement faible (7,06 % des recettes réelles de fonctionnement).



# FAITS MARQUANTS

L'année 2017 en bref...

## DÉCHETS

Le SYDED a pris en charge 136 320 tonnes de déchets, dont :

- 37 143 tonnes de recyclables
- 40 668 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- 58 508 tonnes d'apports en déchetteries

Le projet de modernisation du centre de tri de Catus a été retenu par Citeo pour devenir "centre de tri démonstrateur national en milieu rural". Fort de cette reconnaissance, les élus ont validé la construction de cette nouvelle usine qui permettra d'effectuer un tri poussé des plastiques de 15 000 tonnes de déchets ménagers recyclables par an. L'investissement nécessaire se porte à 11 M €, subventionné à 35 %. Il permettra de maintenir un coût de revient du tri attractif sur le territoire.

Lauréat 2014 de l'appel à projet "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage", le SYDED poursuit ses actions et son engagement dans la voie de l'Economie Circulaire.

En 2017, il a mis à l'honneur le réemploi :



**Mise en service de 2 nouveaux Espaces "Réemploi" sur les déchetteries de Vayrac et de Puy L'Evêque.** Ces espaces situés au cœur de la déchetterie accueillent les objets encore en bon état dont on souhaite se débarrasser, sans pour autant vouloir les jeter. Les associations solidaires, partenaires de ce projet, les nettoient, les réparent et les revendent dans leurs différentes boutiques : le "déchet" de l'un devient donc la "ressource" de l'autre.



**"Donnez au lieu de jeter" : campagne de sensibilisation à la réduction des textiles usagés jetés dans les poubelles vertes et marron/grises.** Près de 30 bornes supplémentaires ont été installées sur la voie publique par les associations solidaires, en partenariat avec les services de collecte. Couplée à la communication déployée par le SYDED auprès du grand public, cette action a permis d'augmenter, en 1 an, de plus d'un tiers la quantité de vêtements, textiles et chaussures usagés, récupérée pour une seconde vie. Sur l'année, ce sont 690 tonnes de déchets en moins dans nos poubelles et plus d'activités pour des associations de proximité.

Pour mutualiser et diminuer les coûts inhérents aux réflexions menées par les collectivités de collecte quant à la mise en place éventuelle d'une tarification incitative, le SYDED a lancé, une étude de faisabilité préalable à l'instauration d'une tarification incitative en partenariat avec l'ADEME Occitanie. Le rendu de cette étude au printemps 2018, permettra à chaque collectivité adhérente de décider s'il lui paraît opportun de candidater à l'appel à projets lancé par l'ADEME afin de bénéficier des soutiens majorés proposés.



## BOIS ÉNERGIE

### Exploitation des réseaux de chaleur

Le SYDED gère 13 réseaux, avec 1 250 bâtiments raccordés au total.

Leur exploitation représente 2 238 tonnes équivalent pétrole économisées sur l'année.

### Optimisation et mise aux normes des réseaux de chaleur

Les nouveaux filtres ont été posés sur les rejets des fumées des chaufferies de Catus et de Sousceyrac en septembre.

Les chaufferies de Cajarc, Biars et Figeac-Nayrac seront équipées en 2018.

La mise en place des équipements de débit variable a débuté à l'été 2017, elle sera complètement opérationnelle en septembre 2018.

### Lancement des projets de CAPDENAC GARE et FIGEAC

La mise en service du réseau de chaleur de Capdenac-Gare est prévue en septembre 2018. Sa chaudière bois d'une puissance de 800 kW et son réseau de 1 500 m chaufferont la piscine, la gendarmerie, le SDIS, 2 maisons de retraite, les 34 logements HLM et 16 maisons individuelles. Les études de réalisation du réseau de chaleur de Figeac-ville se poursuivent : études archéologiques préalables pour les parties de réseau à proximité du centre-ville ancien, géoréférencement des réseaux existants, analyse amiante des voiries... Les travaux pourraient débuter fin 2018.

## EAU POTABLE

### Assistance technique

Environ 60 missions de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage ont été menées en 2017 auprès des 31 collectivités membres. 35 collectivités bénéficient de l'**assistance à la gestion du service public**. Le SYDED a également accompagné 1 collectivité pour le renouvellement de son contrat de délégation de service public.

### Gestion opérationnelle

Le SYDED a poursuivi l'**exploitation des captages** et la production d'eau potable de la **commune de Cajarc et du SIAEP de Francoulès** : 248 298 m<sup>3</sup> d'eau vendus.

Les études d'avant-projet ont débuté pour déterminer une solution de lutte contre la turbidité de la ressource de Cajarc.

Les investigations et la meilleure connaissance de l'aire d'alimentation de la production de Fontpolémie ont permis de déceler l'origine de la contamination bactériologique chronique et irrégulière et d'entrevoir une amélioration de la qualité de l'eau brute avec une adaptation des pratiques locales.

La réalimentation en eau potable de la commune de Caillac à partir du syndicat d'Espère Mercuès a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage syndicale et maîtrise d'œuvre du SYDED.

## ASSAINISSEMENT

### Appui technique à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif

443 interventions ont été réalisées sur 195 stations de traitement des eaux usées du département.

### Assistance aux projets d'assainissement collectif

29 opérations d'assainissement sont suivies au 31 décembre 2017.

### Assistance à la gestion des services publics d'assainissement collectif

10 contrats de Délégation de service public (DSP) ont été suivis.

79 Rapports sur le prix et la qualité du service 2016 (RPQS) ont été produits et les données transmises sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

### Traitement des boues de stations de traitement des eaux usées

12 504 tonnes de boues ont été traitées en 2017, principalement en compostage et épandage, pour 53 collectivités adhérentes.

### Assistance à l'assainissement non collectif

Les 7 Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) adhérent au SYDED au 31 décembre 2017 et regroupent 320 communes lotoises et 5 communes aveyronnaises, pour environ 50 000 installations.



## EAUX NATURELLES



### Connaissance des milieux aquatiques

1 066 prélèvements d'eau ont été réalisés pour un peu plus de 26 000 résultats d'analyses.

A noter l'arrêt des suivis sur les 3 ruisseaux de la basse vallée du Lot suite à la fin du programme d'actions territoriales sur ce territoire.

### Gestion des eaux de baignade

L'étude "**animation et suivi des profils de baignade**" s'est clôturée cette année, avec 4 profils actualisés et une meilleure connaissance de la dynamique de la pollution bactériologique sur la rivière Célé.

Deux épisodes de pollution des eaux de baignade : le premier à la plage de Saint Cirq Lapopie (microbiologie) et le second au lac du Tolerme (cyanobactéries).

En matière de communication :

- mise en ligne d'un nouveau site internet,
- création d'un communiqué inf'eau loisirs plan d'eau.

### Suivis spécifiques

- sur Figeac et Bagnac sur Célé, suivi de juin à septembre de l'impact en temps sec du système d'assainissement de ces 2 collectivités,
- à Lamothe-Fénelon, en partenariat avec le SMPVD (Syndicat mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne) poursuite de l'évaluation de l'effet sur le milieu aquatique de la mise en dérivation du plan d'eau.

# Activités "**DÉCHETS**"

---

# VUE D'ENSEMBLE

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est la compétence originelle du SYDED. Elle a été la raison même de sa création en 1996. Précurseur dans le domaine de la gestion des déchets ménagers dans le Lot, le SYDED regroupe aujourd'hui 6 collectivités adhérentes et assure la compétence de valorisation et de traitement des déchets.

La collecte des déchets est quant à elle gérée par les collectivités locales (syndicats, EPCI à fiscalité propre...).

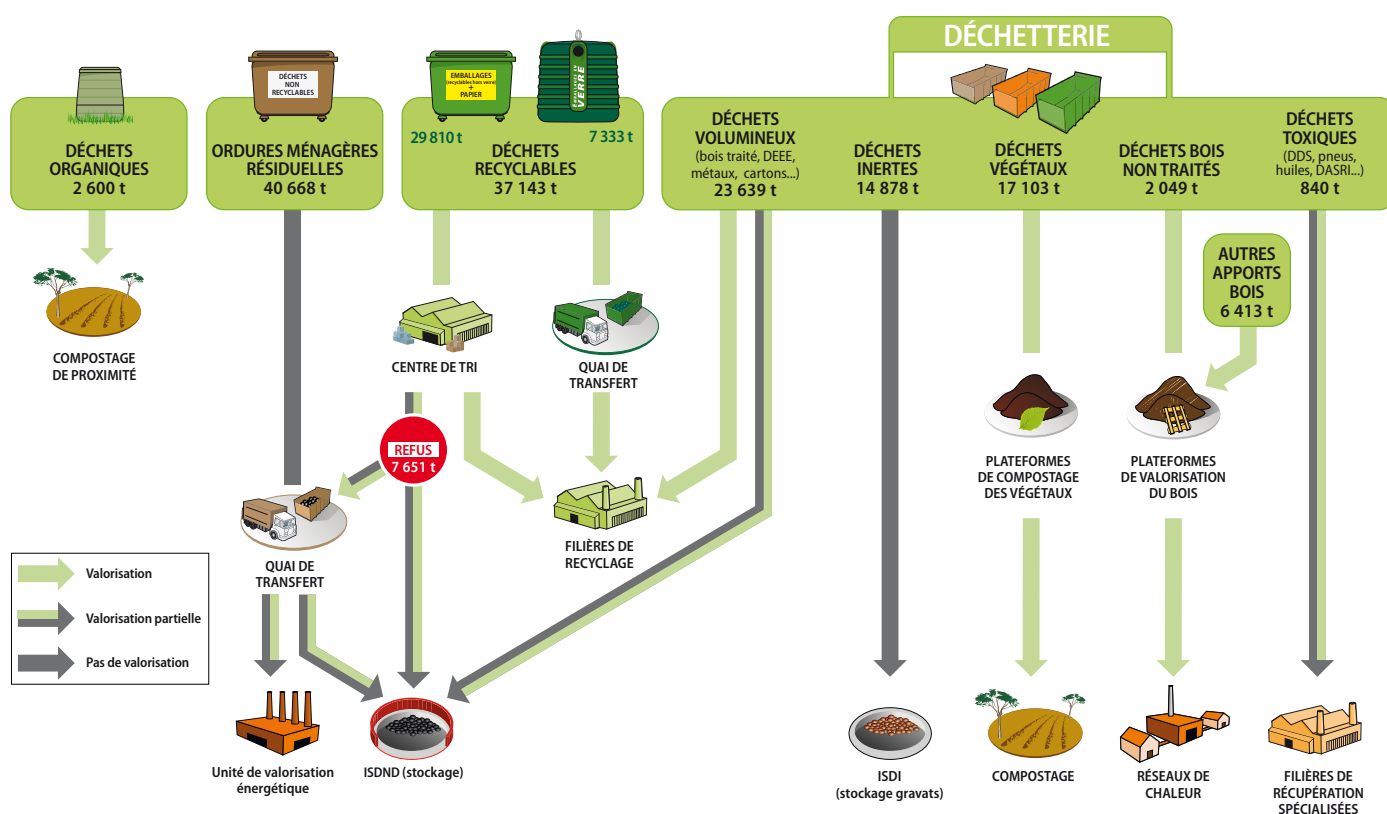
## BILAN QUANTITATIF GLOBAL

Quantité totale traitée : **136 320 tonnes** (132 037 t en 2016)

- 122 907 tonnes de déchets proviennent du territoire du SYDED (120 383 t en 2016),
- 13 413 tonnes de déchets proviennent de collectivités hors du département (11 654 t en 2016).

### ■ LE SYNOPTIQUE DES FLUX DE DÉCHETS

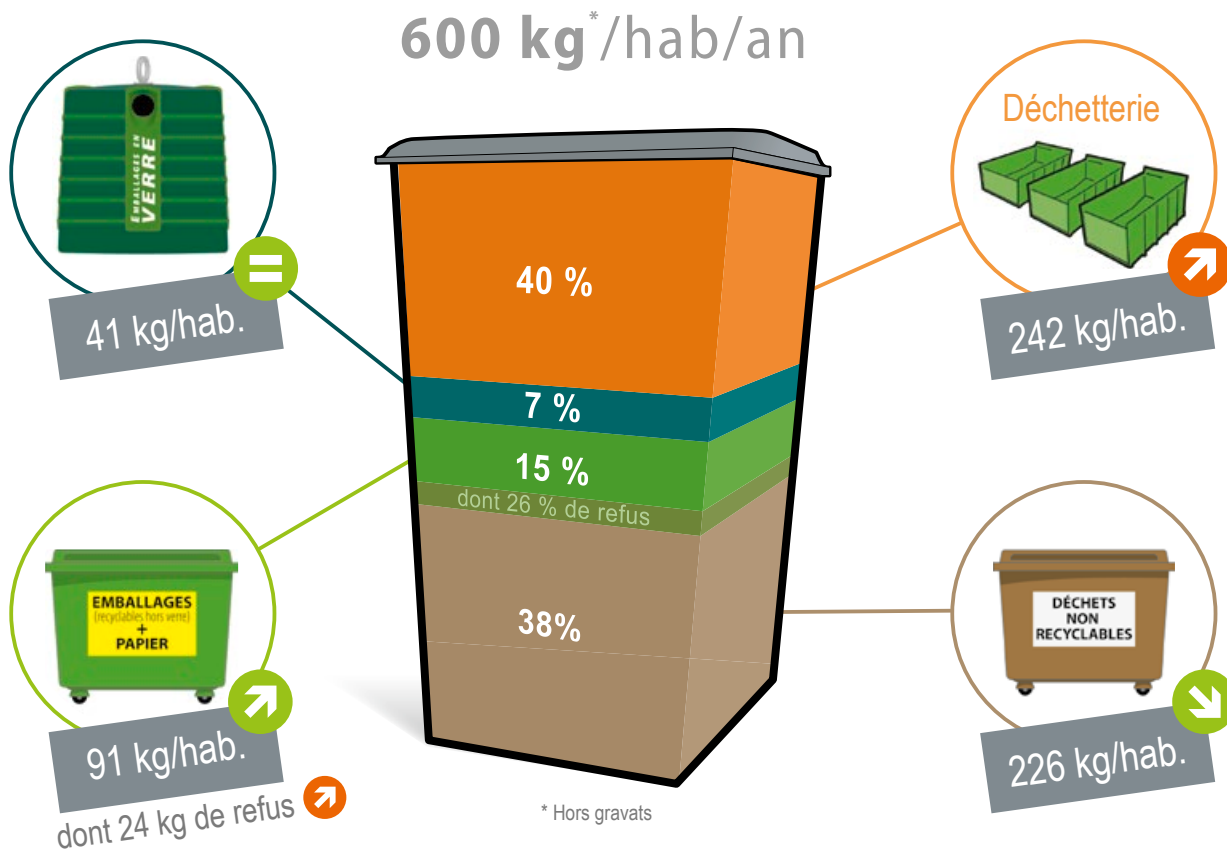
Le synoptique des flux des déchets présenté ci-dessous donne une vue globale sur les quantités collectées, traitées et valorisées par le SYDED, ainsi que les différentes filières de destination des produits.



# BILAN QUANTITATIF DES COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SYDED

## ■ LA "POUBELLE LOTOISE"

Pour 2017, la moyenne des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le SYDED s'élève à 600 kg par habitant\* (589 kg en 2016). La quantité d'ordures ménagères reste stable, en revanche, les quantités de verre collecté (+ 1 kg/hab), de recyclables (+ 2 kg/hab) et les apports en déchetteries (+ 8 kg/hab) progressent. Ces derniers occupent la part prépondérante dans la composition de la "poubelle lotoise".



## ■ LES QUANTITÉS COLLECTÉES PAR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Collectivités membres lotoises	Population municipale 2017	Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets recyclables apportés
1 C.A. du Grand Cahors	40 919 hab.	10 627 t / 259,7 kg/hab.	4 036 t / 98,6 kg/hab.
2 C.C. de la Vallée du Lot et du Vignoble	14 670 hab.	3 413 t / 232,7 kg/hab.	1 329 t / 90,6 kg/hab.
3 C.C. CAUVALDOR	45 078 hab.	9 416 t / 208,9 kg/hab.	3 598 t / 79,8 kg/hab.
4 C.C. Grand Figeac	43 313 hab.	9 085 t / 209,8 kg/hab.	3 674 t / 84,8 kg/hab.
5 SYMCTOM du Pays de Gourdon	20 121 hab.	5 131 t / 255 kg/hab.	2 323 t / 115,4 kg/hab.
6 SICTOM des Marches du Sud Quercy	16 016 hab.	2 992 t / 186,8 kg/hab.	1 437 t / 89,7 kg/hab.

**TOTAUX :** 180 117 hab. / 40 668 t / 225,8 kg/hab. / 16 397 t / 93,2 kg/hab.

# TERRITOIRE "ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE"

La réduction des déchets a pris un nouvel essor avec la validation par l'ADEME et le Ministère de l'Environnement du projet "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" du SYDED (TZDZG).

Cette labellisation est une reconnaissance du chemin déjà parcouru, mais surtout de l'ambitieux programme défini par le SYDED pour faire du département "un exemple" en matière de gestion des déchets.



## ■ ANIMATION DU RÉSEAU DE RÉFÉRENTS ENVIRONNEMENT

Le rôle des référents "environnement" nommés dans chaque commune est d'amplifier, à l'échelle locale, les actions déjà menées par le SYDED en matière de réduction et valorisation des déchets. Ils apportent un appui aux animateurs, en faisant le lien direct avec la population, dont l'implication est indispensable pour une gestion des déchets efficace.

### 3ÈME RENCONTRES



La rencontre annuelle des référents "environnement" s'est tenue en mars. Délocalisées et scindées en 4 réunions sur les secteurs Sud, Ouest, Nord et Est, ces rencontres se sont déroulées sous la forme d'**ateliers participatifs**. Largement plébiscités par les participants, ces ateliers ont traité de sujets concrets comme "convaincre un récalcitrant au tri", "communiquer sur les coûts", "agir contre les dépôts sauvages", "mettre en place le tri sur des lieux publics" et "mettre en place un composteur collectif". Ce format offre une vraie qualité d'échange grâce aux petits groupes de travail et donne aux référents intéressés des solutions reproductibles pour agir sur le terrain.

Avec un taux de participation de 50 %, le succès de ces rencontres ne se dément pas.

Après ces échanges, il a été proposé aux référents d'intervenir sur l'amélioration de la collecte sélective grâce à l'opération "**ma commune s'engage pour le tri**" en se mobilisant auprès des services de collecte, en identifiant les points noirs, et en agissant pour améliorer le geste des habitants par exemple. Les référents des communes de Sabadel-Lauzès et Gignac se sont fait accompagner par le SYDED dans cette démarche.

## ENCORE PLUS D'ECO-RESPONSABILITÉ

Après l'opération "**Evènement Eco-responsable**" lancée l'an dernier, les référents se sont vus proposer de faire de leurs foires et marchés (traditionnels, nocturnes ou de producteurs...), des **Marchés "Eco-responsables"**.

Le marché de producteurs de Livernon a obtenu ce label en triant les emballages, en compostant, en sensibilisant les exposants aux conséquences de leurs gestes et en les incitant à ne plus donner de sacs plastiques aux clients...

Par ailleurs, 24 chartes « Evènement Eco-responsable » ont été décernées, c'est 3 fois plus d'organismes soucieux de réaliser des actions en faveur du développement durable qu'en 2016.



## ■ RÉDUCTION DES DÉCHETS

### DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI (RÉUTILISATION)

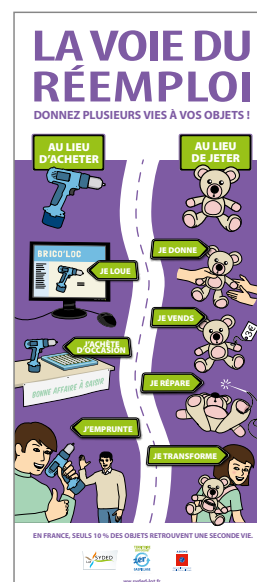
De nombreux objets encore utilisables sont jetés malgré l'intérêt qu'ils peuvent présenter pour d'autres personnes. Désormais, grâce aux partenariats noués avec des associations caritatives ils peuvent avoir une seconde vie.

**5 espaces "Réemploi"** sont en service pour permettre le don d'objets :

- sur les **déchetteries de Cahors et Gourdon et depuis 2017 Puy-L'Evêque**, en partenariat avec Emmaüs

- sur les **déchetteries de Martel et depuis 2017 Vayrac**, en partenariat avec Récup'Rit

Ces espaces accueillent les dépôts des habitants qui souhaitent donner leurs objets aux associations plutôt que de les jeter. Une fois récupérés, ces objets sont acheminés à la Recyclerie où ils sont remis en état pour être vendus. Ce sont plus de 53 tonnes qui ont été détournées via le réemploi en 2017, soit 25 % d'augmentation par rapport à 2016.



## COMPOSTAGE INDIVIDUEL

2017 : près de 1 100 composteurs distribués

Les actions menées par les référents "environnement" et l'opération "1 jardin = 1 composteur" ont, pour la troisième année consécutive, permis de maintenir un nombre important de composteurs individuels distribués.

En 15 ans, ce sont 21 100 foyers qui ont été équipés (soit 25 % des foyers lotois).

Réduction estimée à  
**2 120 tonnes\***  
\* déchets de cuisine



Prix du Kit  
composteur  
individuel  
**20 €**



### STOP-PUB

25 % des foyers lotois sont équipés de l'autocollant. Les autocollants "stop-pub" du SYDED sont gratuits.

Ils sont mis à disposition des usagers sur les déchetteries.

## 100 % COMPOSTAGE : NOS COMMUNES S'ENGAGENT

Avec l'aide des référents "environnement" très actifs sur leur municipalité, 11 nouvelles communes (\*) ont rejoint celles déjà investies depuis 2016 pour un objectif "zéro déchet organique".

Elles ont bénéficié pour cela de l'aide personnalisée du SYDED (accompagnement technique, soutien financier...), au travers du compostage, mais aussi de pratiques vertueuses pour la gestion des espaces verts (utilisation des végétaux broyés en paillage, zéro pesticide...).

(\*) Prayssac, Lamagdelaine, Lavercaitière, Arcambal, Caniac-du-Causse, Saint-Pierre-Lafeuille, Alvernac, Miers, Saint-Hilaire, Souillac, Corn.

## LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Depuis 2014 le SYDED s'est engagé pour enrayer le phénomène du gaspillage alimentaire.



### ■ Opération "Gourmet Bag"

Le but de cette opération est de sensibiliser au gaspillage alimentaire dans la restauration commerciale, en offrant au client le moyen d'emporter ses restes de repas. Il s'agit de faire la promotion de cette pratique auprès de restaurateurs volontaires en leur fournissant gratuitement la première année des boîtes et un kit de communication. Cette action a recueilli le soutien de la profession, représentée par l'Umih46 et les Bonnes Tables du Lot. La Chambre des métiers et de l'artisanat a été également associée.

Suite aux résultats positifs de la phase de test lancée en 2016, il a été décidé d'amplifier l'opération en 2017 : 43 restaurateurs lotois supplémentaires ont participé à la démarche (+ 50 %). La liste des restaurants proposant le "Gourmet Bag" est disponible sur le site Internet du SYDED.

### ■ Animation de stands " ici, ma cuisine anti-gaspi !"

En 2017, le SYDED a participé à 4 stands anti-gaspillage : à Figeac (disco-soupes en partenariat avec Figeac'teur, stand chez un professionnel de l'alimentation locale) et à Thégra (fête de la noix). Les échanges qui ont eu lieu avec le grand public à l'occasion de ces animations ont permis d'interpeller sur les causes du gaspillage et les conséquences pour la planète (et le porte-monnaie), de sensibiliser à la cuisine de légumes "moches", ou encore de faire prendre conscience que jeter de la nourriture c'est gaspiller à toutes les étapes de la chaîne de production alimentaire.

## COMPOSTAGE COLLECTIF

2017 : 61 nouveaux sites équipés

En 6 ans, 231 structures se sont engagées dans une action de compostage avec le SYDED (camping, établissements scolaires ou de soins, résidences collectives, jardins partagés...). À noter que de nouveaux types de structure s'équipent désormais comme des restaurants, des épiceries, des sites touristiques, et des bourgs de villages.

Le 200<sup>ème</sup> composteur collectif  
mis en place au printemps 2017

C'est à l'école maternelle de Souillac, commune labélisée  
100% compostage, qu'il a été installé au mois de mai.

Environ 2 tonnes de déchets fermentescibles sont détournées par projet chaque année.



avec un  
accompagnement  
du SYDED  
- Formation  
- Suivi  
- Bilan

Prix du Kit  
composteur  
collectif  
**100 €**



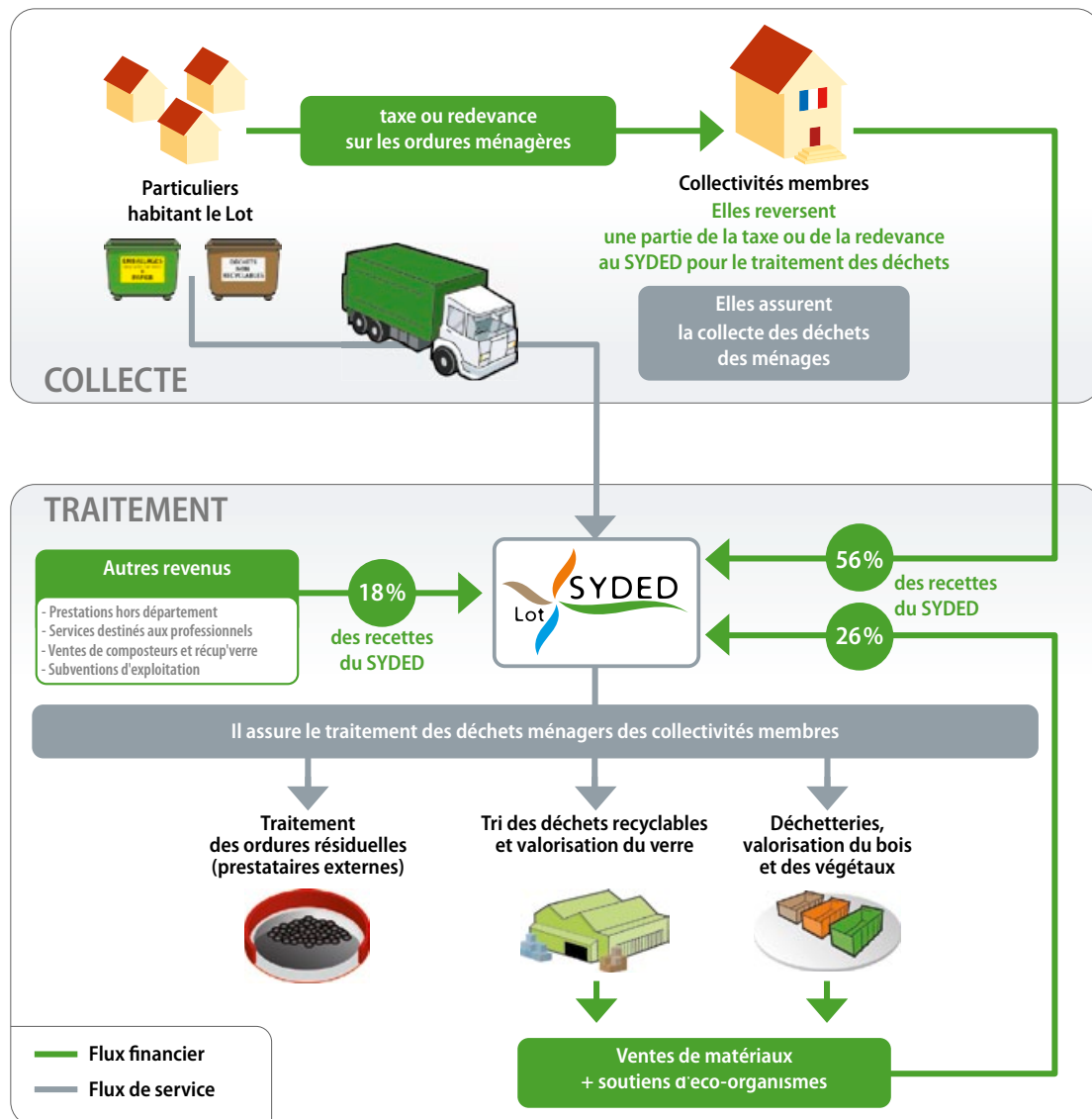
### BILAN DES 2 EDITIONS 2016 et 2017 :

- 22 communes engagées
- 260 tonnes de biodéchets détournées des poubelles
- 500 personnes sensibilisées au jardinage durable
- 38 composteurs collectifs et 315 composteurs individuels installés
- 20 restaurants partenaires Gourmet Bag



# MODE DE FINANCEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS

Le SYDED ne perçoit pas directement la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il facture à chaque collectivité les prestations réalisées en fonction des tonnages traités et de la population desservie. Les soutiens d'Eco-Emballages et la vente des matériaux constituent une part importante du financement du SYDED.



Participation annuelle des collectivités membres :  
1 € HT / habitant pour la gestion de la structure administrative "Déchets".  
Délibération : 2017-CS1-003



## "LANCEMENT D'UNE ÉTUDE TARIFICATION INCITATIVE"

La tarification incitative du service public de gestion des déchets est apparue dès 2009 comme un levier pour la prévention de la production des déchets ménagers et assimilés. Son principe est d'introduire, dans les modes de financement du service public, une **part variable fonction de l'utilisation du service** (exprimée en volume / poids / nombre d'enlèvements). C'est donc une contribution au financement du service dont le montant exigé aux usagers est **fonction de l'utilisation réelle du service**.

Elle correspond à l'application du principe **"pollueur-payeur"** appliqué à l'usager bénéficiaire du service public des déchets.

La mise en place de la tarification incitative nécessite en premier lieu la réalisation d'une **étude préalable** qui établit un diagnostic de la situation existante (volume traité, coût du service, recettes de facturation, mode de tarification en vigueur...) afin de définir plusieurs scénarii de mise en œuvre. Cette étude permet de déterminer le **scénario le plus pertinent pour la collectivité** (organisation de la collecte, gestion des producteurs non ménagers, mode de facturation, niveau d'incitation, mode de relevé...).

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, le SYDED a financé cette étude préalable pour le compte des collectivités de collecte, ce qui a permis de mutualiser les coûts afférents. Le rendu de l'étude est prévu pour avril 2018. Chaque adhérent disposera donc des informations nécessaires pour **candidater** s'il le souhaite, à l'**Appel à projets 2018** de l'Ademe Occitanie pour la mise en place d'une tarification incitative sur son territoire et bénéficier de financements bonifiés.



# TRI DES DÉCHETS RECYCLABLES ET VALORISATION DU VERRE

## MODE DE COLLECTE

**Déchets recyclables** (papiers et emballages hors verre) en porte-à-porte  
Les déchets sont déposés en vrac dans des bacs (individuels ou collectifs de couleur verte), dans des conteneurs enterrés ou des sacs transparents.

La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.



**Emballages en verre** en apport volontaire

Ces emballages sont déposés dans les 1 301 récup'verre répartis sur le département : cela représente environ 1 récup'verre pour 138 habitants.

Le ramassage et le transfert sont effectués par le SYDED.

## DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DES COLLECTES SÉLECTIVES

Depuis 2007, des démarches d'amélioration de la qualité de la collecte sélective des déchets ont été engagées par les collectivités chargées de cette compétence. Pour celles qui le souhaitent, un accompagnement méthodologique et humain est proposé par le SYDED pour accomplir cette démarche de terrain.

### ■ LES OUTILS ET LES ACTIONS DÉVELOPPÉS

#### POURSUITE DE L'OPTIMISATION DES COLLECTES

Face au constat de la lente dégradation de la qualité du tri constatée ces 2 dernières années et du ralentissement des démarches d'amélioration sur le terrain, le SYDED et ses collectivités adhérentes se sont rapprochés en 2017, afin de réinitier une intervention sur leurs territoires. Il s'agit d'évaluer à nouveau les points de collecte sensibles qui méritent la mise en place d'une organisation facilitant le geste de tri des usagers (modification, suppression ou aménagement d'emplacements, ajout de bacs, révision de la fréquence de collecte, harmonisation des coloris des bacs, mise à jour de la signalétique...).

En 2017, 3 collectivités ont bénéficié de l'accompagnement du SYDED :

- Évaluation des tournées : 18 tournées recyclables analysées,
- Amélioration des emplacements : près de 340 "points noirs" identifiés et 33 communes engagées,
- Renforcement de la qualité du service : sensibilisation des agents, renforcement des consignes de collecte, mise en place de panneaux...

#### AMÉLIORATION DE LA SENSIBILISATION DES HABITANTS, COMMUNICATION DE PROXIMITÉ



En 2017, suite à la reprise des demandes d'accompagnement émises par les collectivités à compétence collecte, la communication de proximité a connu un nouvel essor : 1 470 foyers rencontrés (3 fois plus qu'en 2016), et une vingtaine de nouveaux professionnels, soit près de 33 000 usagers sensibilisés depuis 10 ans.

98% de personnes se disent satisfaites des informations qui leur sont communiquées en porte-à-porte.

Les consignes de tri délivrées aux usagers concernent à la fois l'amélioration du tri des recyclables et la réduction des déchets (compostage, réemploi, utilisation de produits durables...).

#### AMÉLIORATION DU TRI AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS PARTENAIRES

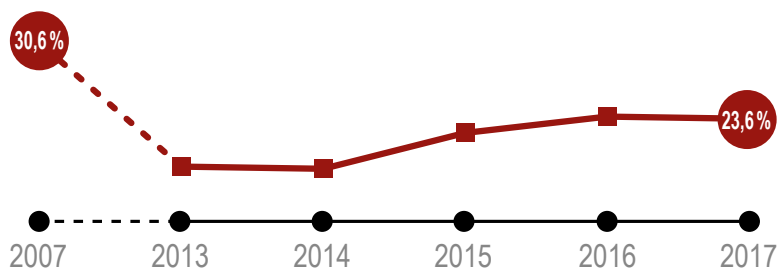
L'objectif de cette démarche est de renforcer le recyclage en proposant aux établissements partenaires du SYDED de mettre en place ou d'améliorer le tri sélectif au sein de leurs services (cuisines, administratifs, salles de restauration...).

- Accompagnement à la mise en place du tri dans le cadre des activités administratives, professionnelles, de restauration...
- Variété des partenaires : centres hospitaliers, ESAT, EHPAD, lycées, collèges, gîtes, campings, IUT, offices du tourisme, services de restauration...
- Près de 90 démarches ont été menées en 2017. À ce jour, le SYDED a pu accompagner environ 300 établissements sur l'ensemble du territoire.



## ■ LES RÉSULTATS

Après deux années consécutives d'augmentation, le **taux de refus entrant** (avant traitement en centre de tri) s'est stabilisé à 23,6 % en 2017 (23,8 % en 2016).



En parallèle, les performances de tri estimées à partir des caractérisations repassent à un niveau acceptable, proche de 60 kg par habitant d'emballages triés (hors verre) en moyenne sur le département.

Afin de maintenir et de renforcer ces résultats, le plan de relance adopté en 2017 se poursuit afin d'infléchir cette détérioration. Il s'appuie sur :

- le renforcement de l'accompagnement des collectivités sur le terrain, pour agir sur la collecte,
- le lancement d'une campagne de communication ciblée sur les principales erreurs de tri.

## MODE DE TRAITEMENT

### ■ LES DÉCHETS RECYCLABLES (HORS VERRE)

Les déchets recyclables pré-triés par les habitants sont acheminés vers les **3 centres de tri** du SYDED.

**Le tri par matériaux** est affiné selon un process où la mécanisation est maîtrisée, permettant ainsi le maintien de l'emploi. Dix catégories de matériaux sont ensuite conditionnées et expédiées vers des unités de recyclage hors département.

**Le refus**, représentant la part des déchets traités et non valorisés du fait des erreurs de tri, est redirigé vers des centres de traitement d'ordures ménagères résiduelles.

### ■ LES EMBALLAGES EN VERRE

Les emballages en verre collectés dans les récup'verre répartis sur le département sont acheminés vers les 3 quais de transfert du verre.

### ■ LES DESTINATIONS PRINCIPALES DES DÉCHETS RECYCLABLES



# QUANTITÉS APPORTÉES (LOT + HORS DÉPARTEMENT)



**Papiers et emballages (hors verre) : 29 810 tonnes** (27 590 tonnes en 2016)

- 16 397 tonnes de déchets ont été apportées par les collectivités membres du SYDED,
- 13 413 tonnes proviennent de collectivités hors département (SYDOM 12, SYTTOM 19, Cantal, Fumel).

Les déchets apportés par les collectivités membres du SYDED représentent 55 % des déchets valorisables réceptionnés.

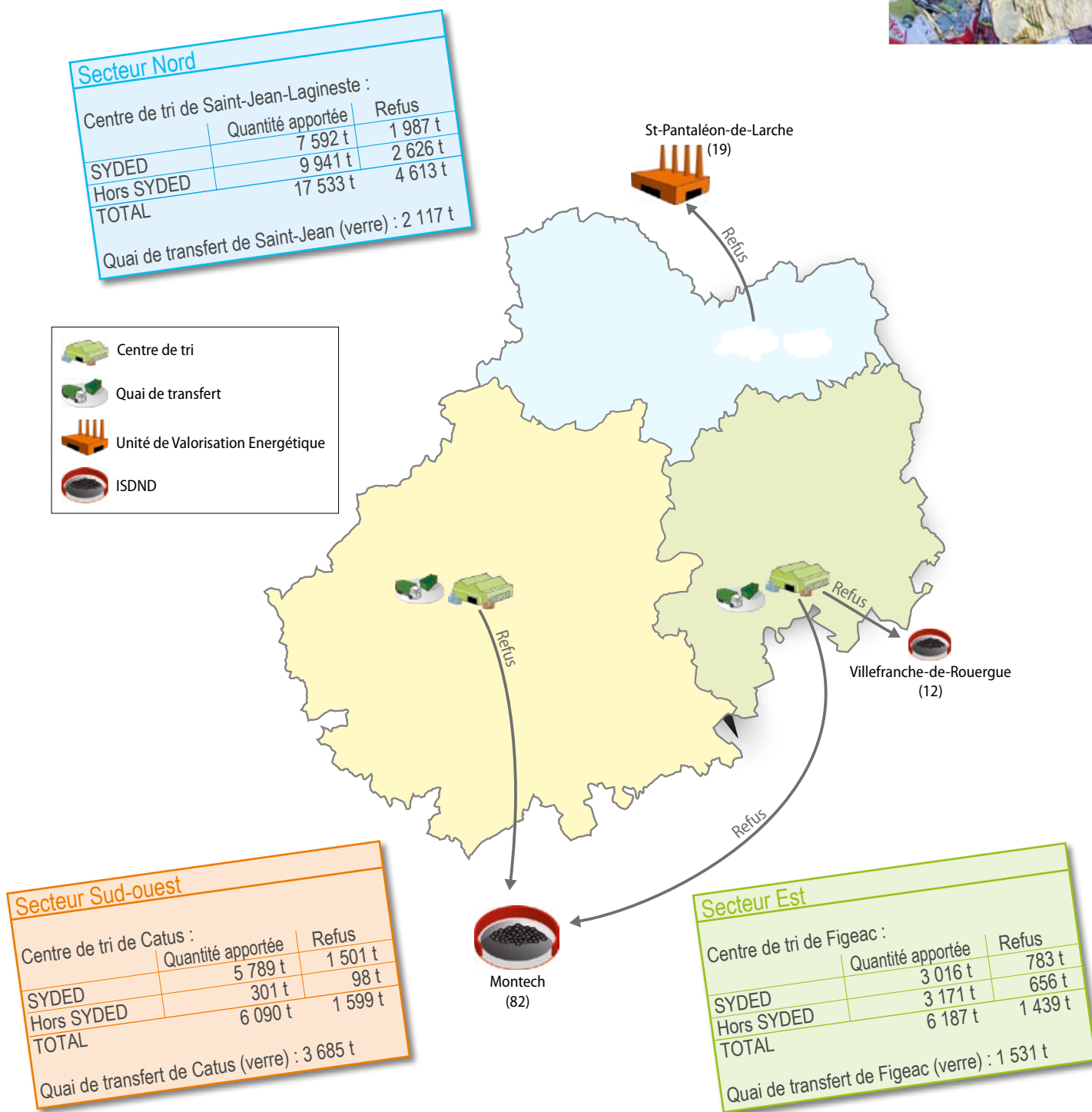


**Emballages en verre : 7 333 tonnes** (7 261 tonnes en 2016)

## ■ LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS APPORTÉES PAR SECTEUR

Pour une meilleure gestion des équipements, le département est divisé en **3 secteurs**, comportant chacun un centre de tri de déchets recyclables et un quai de transfert pour le verre.

Des transferts ont été effectués entre les 3 sites en fonction de leur capacité de traitement, afin d'optimiser la répartition des tonnages sur chaque secteur.



## QUANTITÉS RECYCLÉES (COLLECTIVITÉS SYDED)



**Papiers et emballages (hors verre) : 12 165 tonnes, soit ≈ 68 kg/hab./an**  
 Refus : 4 271 tonnes, soit 26 % des quantités traitées.



**Emballages en verre : 7 333 tonnes, soit ≈ 41 kg/hab./an**

**109**  
**kg/habitant**  
 Moyenne nationale\* :  
 76 kg/habitant

\* Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

### ■ LA RÉPARTITION PAR MATÉRIAU



La quantité globale de déchets recyclés est stable par rapport à l'année précédente.

Les usagers ont recyclé légèrement plus de papier (+ 2,5 %) et un peu moins d'emballages plastiques (- 6,7 %) et de carton (- 2,7 %). Les autres matériaux sont stables.



### "LES PARTENARIATS AVEC LES COLLECTIVITÉS EXTERIEURES"

Dès le début des années 2000, il a paru opportun de réfléchir à de possibles **échanges de capacités de traitement entre départements** en vue de **rationaliser les coûts** et limiter la création d'équipements. Au fil des ans, quatre partenariats ont été développés avec des collectivités limitrophes.

Avec près de 45 % des déchets apportés en centres de tri en 2017, la part des tonnages "hors Lot" ne cesse de croître ces dernières années. Les nouveaux échanges conclus semblent même indiquer qu'elle sera rapidement supérieure aux apports des collectivités membres... Ce sont désormais **600 000 habitants** qui sont **desservis par les trois centres de tri du SYDED** et qui permettent de **maintenir de l'emploi local à un coût mutualisé**.

Depuis 2004 un partenariat est établi entre le SYTTOM 19 et le SYDED en vue de mutualiser les équipements des deux départements. Ainsi, les tonnages de la collecte sélective du **département de la Corrèze** sont traités sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste. Près de 200 000 habitants sont desservis par cet équipement de proximité, sur lequel sont traitées 8 000 tonnes, avec une progression estimée des tonnages traités à terme de 12 500 tonnes. En parallèle une part importante des non valorisables (Ordures Ménagères et refus de tri) du département du Lot est apportée sur l'Unité de Valorisation Énergétique de Saint-Pantaléon-de-Larche. Ce partenariat qui permet d'**optimiser les transports** (apport d'ordures ménagères en Corrèze et retour de recyclables dans le Lot) a été renouvelé jusqu'en 2024.

Le partenariat avec le SYDOM 12 date également de 2004. Initialement conclue pour le tri des déchets des habitants du Villefranchois, cette coopération s'est vue élargie par un nouvel accord fin 2017. Ainsi, à compter de 2018, **plus du tiers des tonnages de l'Aveyron** sera traité sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste. Environ 100 000 habitants seront donc desservis par cet équipement de proximité pour 5 100 tonnes traitées annuelles. Ce partenariat a été renouvelé jusqu'en 2021.

Depuis 2006, une convention est établie avec la Communauté de Communes Fumel-Vallée du Lot (47) en vue de traiter 75% des tonnages de la collecte sélective des **habitants du Fumelois**. Cette convention a été transférée en 2015 au syndicat départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés du Lot et Garonne : VALORIZON. Ainsi, 20 000 habitants sont desservis par le centre de tri de Catus pour 300 tonnes traitées annuelles. Le partenariat est acté jusqu'en 2020, il devrait être prolongé et les quantités prévisionnelles devraient être revues à la hausse à partir de 2018.

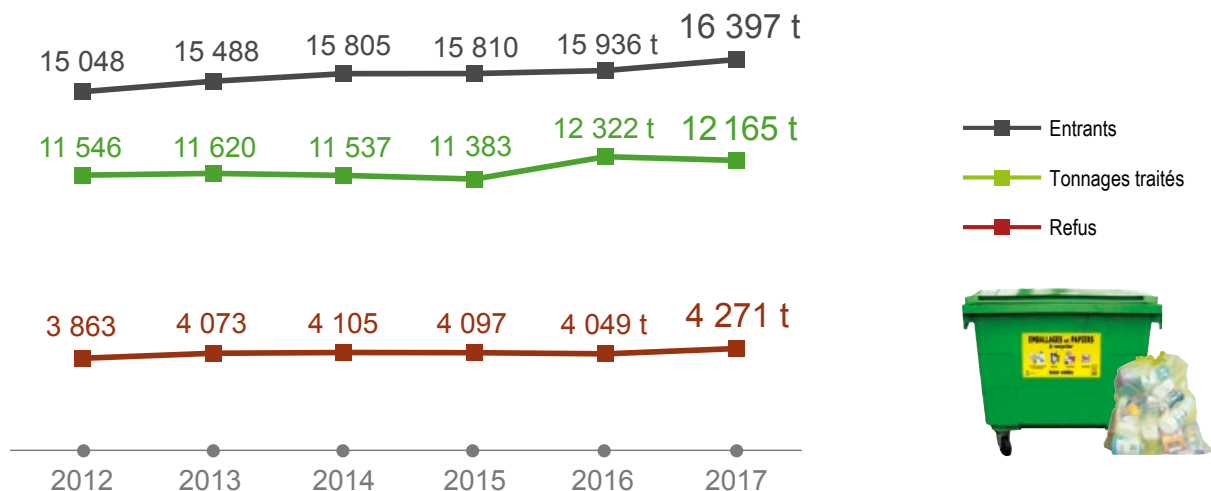
Depuis 2016, un partenariat est établi avec le SMOCE et les EPCI de l'**Ouest du Cantal** (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, Communauté de communes Cère-et-Goul en Carladès et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne) pour le tri de la totalité de leurs déchets recyclables. Compte tenu du fort potentiel de développement des collectes sélectives sur ce territoire, le centre de tri de Saint Lagineste traitera dès l'an prochain 2 500 tonnes pour 80 000 habitants desservis. Ce partenariat est acté jusqu'en 2021.

La proximité géographique des 3 centres de tri a favorisé ces **échanges interdépartementaux et interrégionaux**. Les 3 projets du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets intègrent ces partenariats. Ainsi, en 2018, les trois centres de tri du département du Lot traiteront plus de **32 000 tonnes de produits entrants dont près de la moitié en provenance de départements extérieurs**.

# ÉVOLUTION DES RÉSULTATS (COLLECTIVITÉS SYDED)

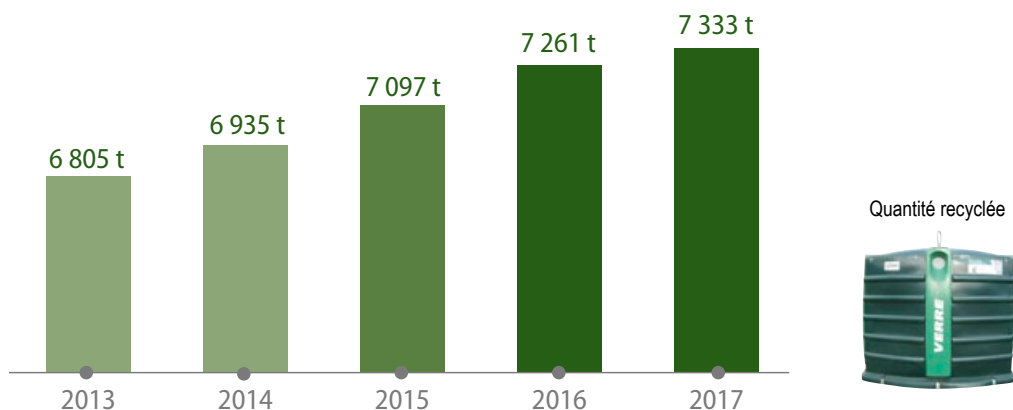
## ■ LES PAPIERS & EMBALLAGES (HORS VERRE)

L'écart entre la production et la quantité apportée se justifie par le traitement des stocks de fin 2016.



## ■ LES EMBALLAGES EN VERRE

Les apports en verre sont en légère augmentation. Avec une **moyenne de près de 40,3 kg par habitant**, le Lot demeure à un bon niveau de performance de tri.



Quantité recyclée



**40,7**  
kg/habitant  
Moyenne nationale\* :  
29 kg/habitant

\* Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)



# BILAN ENVIRONNEMENTAL DU RECYCLAGE



≈ 32 911 tonnes de matières premières économisées  
→ Pétrole, gaz naturel, sable, bois, minerais...



≈ 173 millions de litres d'eau économisés  
→ Consommation annuelle d'une ville comme Pradines



≈ 9 269 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées  
→ Émission domestique annuelle de gaz à effet de serre équivalant à une ville comme Gourdon



≈ 139 000 MWh économisés  
→ Consommation annuelle d'une ville comme Figeac et Saint-Céré réunies

Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes d'Eco-Emballages

Ces chiffres, estimés d'après les quantités de déchets recyclées dans le Lot, démontrent que le "geste de tri" a un réel impact bénéfique sur l'environnement : moins de matières premières ont été utilisées, des économies d'eau et d'énergie ont été réalisées et des rejets de gaz à effet de serre ont pu être évités.

## ■ L'IMPACT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À L'ÉCHELLE DE L'INDIVIDU

Exemples de produits recyclés obtenus grâce au tri annuel effectué par 1 habitant du territoire du SYDED (moyenne) :



Calculs réalisés sur la base du logiciel E-tonnes de Eco-Emballages

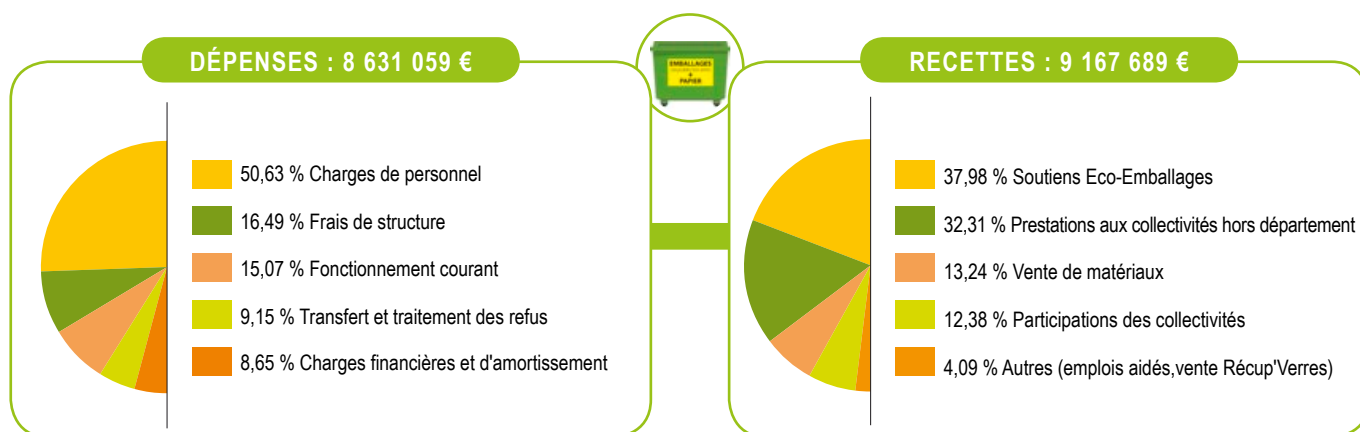
# PROJETS

## Démarrage des travaux de Catus :

Le projet de modernisation du centre de tri de Catus a été retenu par Citeo pour devenir "centre de tri démonstrateur national en milieu rural". Fort de cette reconnaissance, les élus ont validé la construction de cette nouvelle usine qui permettra d'effectuer un tri poussé des résines plastiques de 15 000 tonnes de déchets ménagers recyclables par an. L'investissement nécessaire se porte à 11 M€, subventionné à 35 %. Il permettra de maintenir un coût de revient du tri attractif sur le territoire.



## BILAN FINANCIER



### Tarification différenciée appliquée aux collectivités membres :

Délibération 2017-CS1-003

Mise en place depuis 2008, la tarification différenciée a pour objectif d'instaurer plus d'équité entre les collectivités membres, en leur appliquant des tarifs variables qui prennent en compte les différences constatées entre les apports de déchets recyclables.

2 facteurs sont analysés pour le calcul du tarif :

le **taux de refus**<sup>(1)</sup> lié à l'aspect qualitatif et la **performance**<sup>(2)</sup> liée à l'aspect quantitatif.

1. Le **taux de refus entrant (%)** retenu est la moyenne des 12 derniers taux de refus (taux d'erreurs de tri) enregistrés dans les analyses mensuelles effectuées sur des échantillons de déchets, à l'entrée du centre de tri, selon une méthodologie normalisée (NF X 30-437).

2. La **performance (kg/habitant/an)** est la quantité annuelle de déchets recyclés en moyenne par chaque habitant de la collectivité.

### Tarif principal :

Moyenne : 21,40 % soit 65 € HT

Taux de refus	R < 13,90 %	13,90 % ≤ R < 18,90 %	18,90 % ≤ R < 23,90 %	23,90 % ≤ R < 28,90 %	R ≥ 28,90 %
Tarif HT (tonne entrante)	55 €	60 €	65 €	70 €	75 €

### Bonus/Malus "performance" :

Moyenne : 59,70 kg/hab soit 0 €

Performance (kg/hab. DGF)	P ≥ 66	66 > P ≥ 63	63 > P ≥ 57	57 > P ≥ 54	P < 54
Incidence sur le tarif (tonne entrante)	- 10 €	- 5 €	0 €	+ 8 €	+ 15 €



# DÉCHETTERIES, COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX, VALORISATION DU BOIS

## DÉCHETTERIES

### ■ LE MODE DE COLLECTE

La collecte des déchets "volumineux" ou "toxiques" s'effectue en apport volontaire sur les 29 déchetteries. Des conventions ont été signées avec des communes limitrophes au département afin que leurs administrés puissent avoir accès à certaines déchetteries du SYDED.

**Population desservie** (DGF 2016) :

209 134 habitants territoire Syded + 969 habitants hors territoire Syded.

**Conditions d'accès :**

- Pour les particuliers habitant sur le territoire d'une des collectivités adhérentes, l'accès est libre dans toutes les déchetteries, quel que soit leur lieu de domicile.
- Pour les professionnels, l'accès est réglementé (conditions quantitatives et tarifaires) sur des bases établies en accord avec les chambres consulaires.



### ■ LES QUANTITÉS TRAITÉES

58 508 tonnes de déchets ont été apportées dans les déchetteries (56 548 tonnes en 2016).

### ■ LA FRÉQUENTATION DES DÉCHETTERIES

351 979 passages ont été enregistrés (339 425 en 2016).

MOINS DE 6 000 PASSAGES		ENTRE 6 000 ET 12 000 PASSAGES		ENTRE 12 000 ET 24 000 PASSAGES	
Montcuq	2 177	Cazals	6 386	Martel	12 906
Souceyrac	2 589	Bagnac-sur-Célé	6 592	Vayrac	13 924
Lauzès	4 168	St-Germain-Du-Bel-Air	6 671	Capdenac-Gare	15 026
Saint-Géry	4 338	Payrac	7 351	Gramat	19 335
Latronquière	4 741	Labastide-Murat	7 745	Gourdon	20 336
Castelnau-Montratier	4 764	Catus	8 235	Puy-l'Evêque	21 504
Salviac	5 115	Limogne	8 335	Souillac	23 580
		Luzech	8 596		
		Cajarc	10 014	<b>PLUS DE 24 000 PASSAGES</b>	
		Livernon	10 228	Glanes	27 646
		Lalbenque	10 937	Figeac	31 000
		Lacapelle-Marival	11 842	Cahors	35 898

Les 29 déchetteries réparties sur le territoire permettent un maillage suffisant des installations et de fait la **fréquentation des déchetteries ne cesse d'augmenter**. Les Lotois ont, de plus en plus, le bon réflexe d'apporter les déchets volumineux ou toxiques à la déchetterie et participent ainsi à la résorption des décharges sauvages.



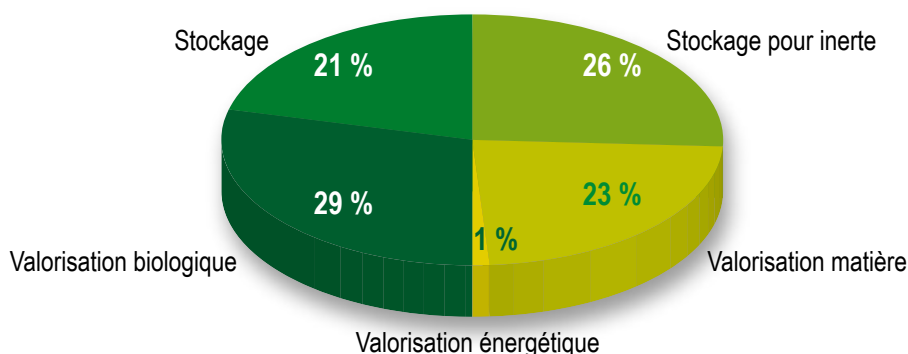
## ■ LES TYPES DE DÉCHETS COLLECTÉS ET LEUR TRAITEMENT

Chaque type de déchet est dirigé vers des filières de traitement spécifiques. **Les végétaux, le bois non traité et les gravats sont entièrement gérés par le SYDED.** Les autres déchets apportés en déchetterie sont traités par des organismes externes (dépollution, valorisation) ou expédiés dans des installations de stockage (ISDND).

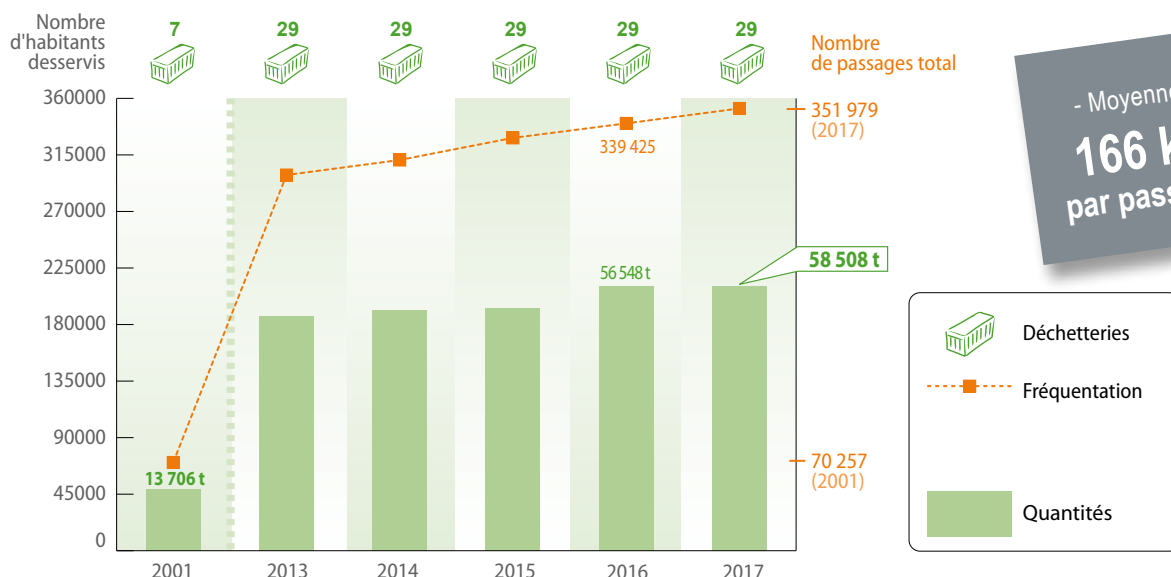
Déchets	Quantités	Traitements	Prestataires
Bois usagés	3 453 t	Valorisation	PAPREC
Cartons	903 t	Valorisation/Recyclage	
Métaux	2 750 t	Valorisation/Recyclage	
DEEE	2 136 t	Valorisation	Eco-Systèmes
Encombrants	12 543 t	Enfouissement	Séché Environnement / DRIMM
Déchets d'équipements d'ameublement	1 632 t	Valorisation/Recyclage	Eco-Mobilier
Textiles	222 t	Valorisation	Le Relais
Huiles de vidanges	130 t	Valorisation	SHRRU
Huiles végétales	14 t	Valorisation/Recyclage	SITA
Déchets dangereux	304 t	Incinération/Valorisation énergétique	Séché Environnement / TRIADIS
Pneus	321 t	Valorisation/Recyclage	PAPREC
DASRI	2 t	Valorisation énergétique	DASTRI
Batteries	43 t	Valorisation	PAPREC
Piles	20 t	Recyclage	SCRELEC
Cartouches d'encre	0,5 t	Valorisation	Jeter l'encre
Ampoules fluocompactes	5 t	Valorisation/Recyclage	Recylum
<b>Végétaux</b>	<b>17 103 t</b>	<b>Valorisation (compostage et combustible)</b>	<b>SYDED (en régie)</b>
<b>Bois non traité (palettes / cagettes)</b>	<b>2 049 t</b>	<b>Valorisation énergétique (combustible chaufferies)</b>	
<b>Gravats*</b>	<b>14 878 t</b>	<b>Enfouissement / Recyclage</b>	
<b>TOTAL :</b>		<b>58 508 t</b>	

\* Quantité estimée

## ■ LA RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR MODE DE TRAITEMENT



## ■ L'ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ET DES QUANTITÉS APPORTÉES



## COMPOSTAGE DES VÉGÉTAUX

### ■ LA QUANTITÉ DE VÉGÉTAUX COLLECTÉE

17 000 tonnes de végétaux ont été collectées en déchetterie ou apportées directement sur les 3 plateformes de compostage (16 663 en 2016).

Plateforme de Catus : 7 073 t

Plateforme de Figeac : 4 015 t

Plateforme de St-Jean-Lagineste : 6 012 t

### ■ LA QUANTITÉ DE COMPOST PRODUITE

8 635 tonnes de compost ont été produites (4 494 en 2016).

5 192 tonnes de bois ont été récupérées des végétaux.

### ■ L'UTILISATION DU COMPOST

4 043 tonnes de compost ont été mises à disposition des particuliers et des collectivités gratuitement, livrées sur les déchetteries.

Le compost est soumis à un programme de suivi qualité et à des campagnes d'analyses réglementaires.

Les analyses réalisées en 2017 sont conformes à la norme NF U 44-051:2006.



## VALORISATION DU BOIS NON TRAITÉ

### ■ LA QUANTITÉ DE BOIS COLLECTÉE

13 653 tonnes de bois ont été prises en charge au total (12 652 tonnes en 2016) :

● 2 049 tonnes de palettes et cagettes non traitées ont été broyées et criblées pour être transformées en plaquettes (1 689 tonnes en 2016),

● 4 557 tonnes de plaquettes forestières dont 2 860 tonnes issues principalement des chantiers d'élagage du Département, ont été broyées pour être transformées en plaquettes forestières.

● 5 192 tonnes de bois récupéré dans les végétaux (déchets verts), ont été broyées pour être transformées en plaquettes.

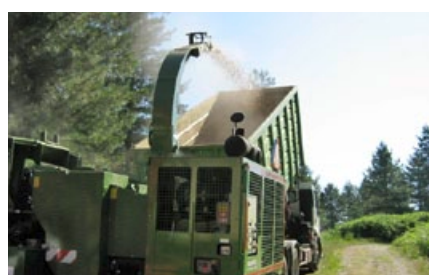
● 1 604 tonnes issues des déchets de l'industrie du bois

● 251 tonnes issues des autres déchets de bois (souches, bois flottés...)

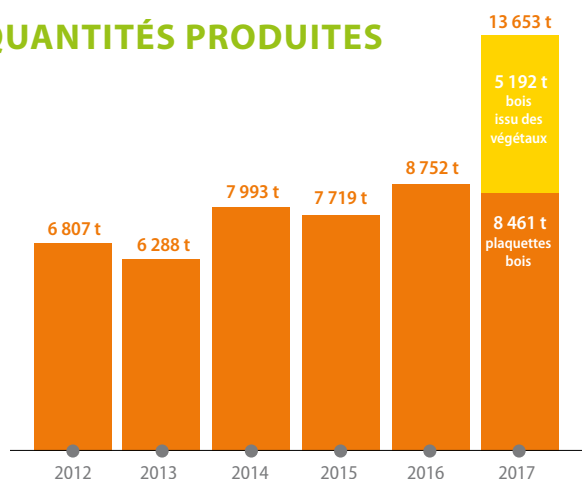
### ■ L'UTILISATION DU COMBUSTIBLE

Les plaquettes alimentent les chaudières bois des centres de tri et du siège et, depuis octobre 2007, des réseaux de chaleur réalisés par le SYDED (13 en fonctionnement en 2017).

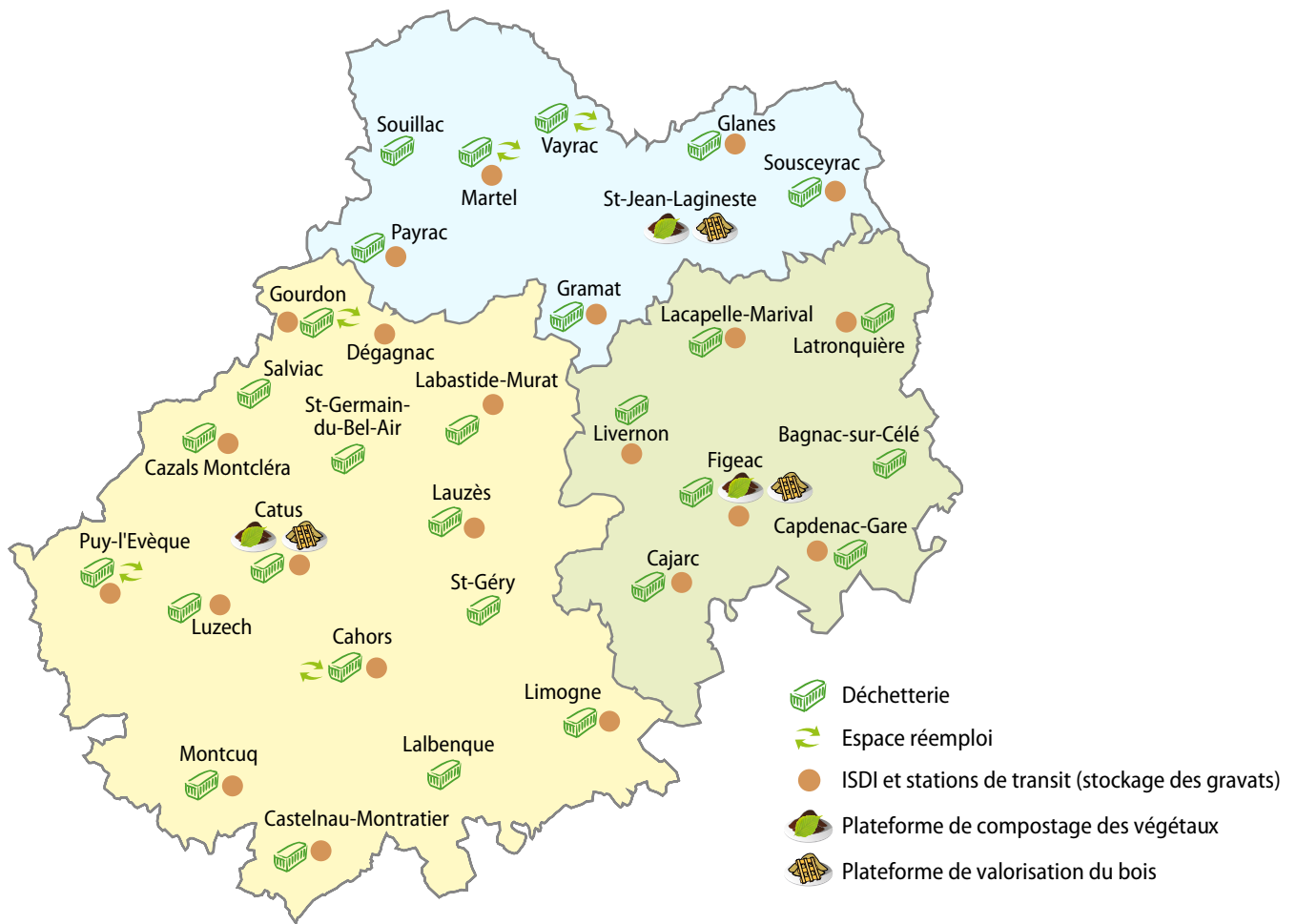
Elles alimentent également des chaufferies bois extérieures (Hôtel et Maison du Département, commune de Nuzéjols, ateliers municipaux de Cahors...).



### ■ L'ÉVOLUTION DES QUANTITÉS PRODUITES



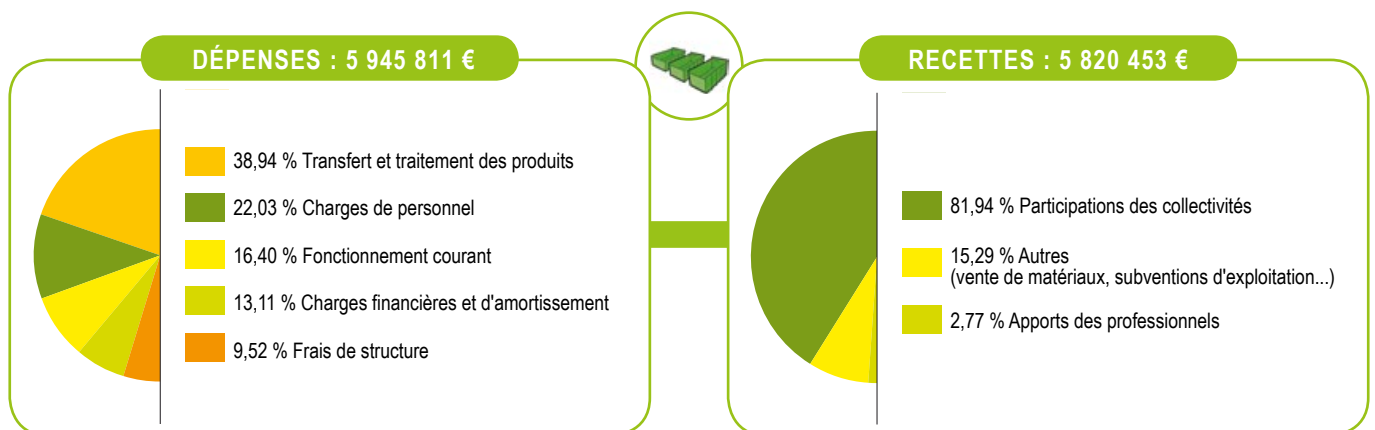
# LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS (DÉCHETTERIES, PLATEFORMES DE VALORISATION ET ISDI)



## PROJETS

Face à l'accroissement des catégories de déchets à trier, et compte tenu du vieillissement de certains sites, un nouveau programme d'optimisation des déchetteries pourrait être lancé en partenariat avec l'ADEME. Cette opération permettra d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers et d'améliorer la valorisation des déchets en harmonisant les filières sur l'ensemble du parc.

## BILAN FINANCIER



Tarif appliqué aux collectivités membres : 22,70 € HT/hab. (pop. DGF)

Délibérations : 2017-CS1-003

# TRAITEMENT DES DÉCHETS NON VALORISABLES

## MODE DE COLLECTE



### Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les déchets sont déposés en sac dans des conteneurs enterrés, des bacs individuels ou collectifs marron ou gris.

La collecte est effectuée par les collectivités membres du SYDED.

### Encombrants

Apports en déchetterie

### Refus

Erreurs de tri collectées en bacs verts

## QUANTITÉS TRAITÉES



Non valorisables (SYDED + hors département) : **60 862 tonnes** (59 897 tonnes en 2016)

### ■ LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS

	2016	2017
Ordures Ménagères Résiduelles (Lot)	40 638 t	40 668 t
Refus de tri (Lot + hors département)	6 471 t	7 651 t
Encombrants (particuliers + professionnels)	12 788 t	12 543 t
<b>TOTAL :</b>	<b>59 897 t</b>	<b>60 862 t</b>

**226**  
kg/habitant  
(Pop. INSEE 2016)  
Moyenne nationale\* :  
269 kg/habitant

\* Source : Enquête nationale ADEME 2013 / Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2012)

## MODE DE TRAITEMENT

Le SYDED prend en charge les ordures ménagères résiduelles des collectivités membres à partir des quais de transfert.

7 quais de transfert sont répartis sur l'ensemble du territoire du SYDED pour regrouper les déchets collectés par les collectivités membres et ainsi optimiser leur acheminement vers les sites de traitement.

### ■ LES SITES DE TRAITEMENT

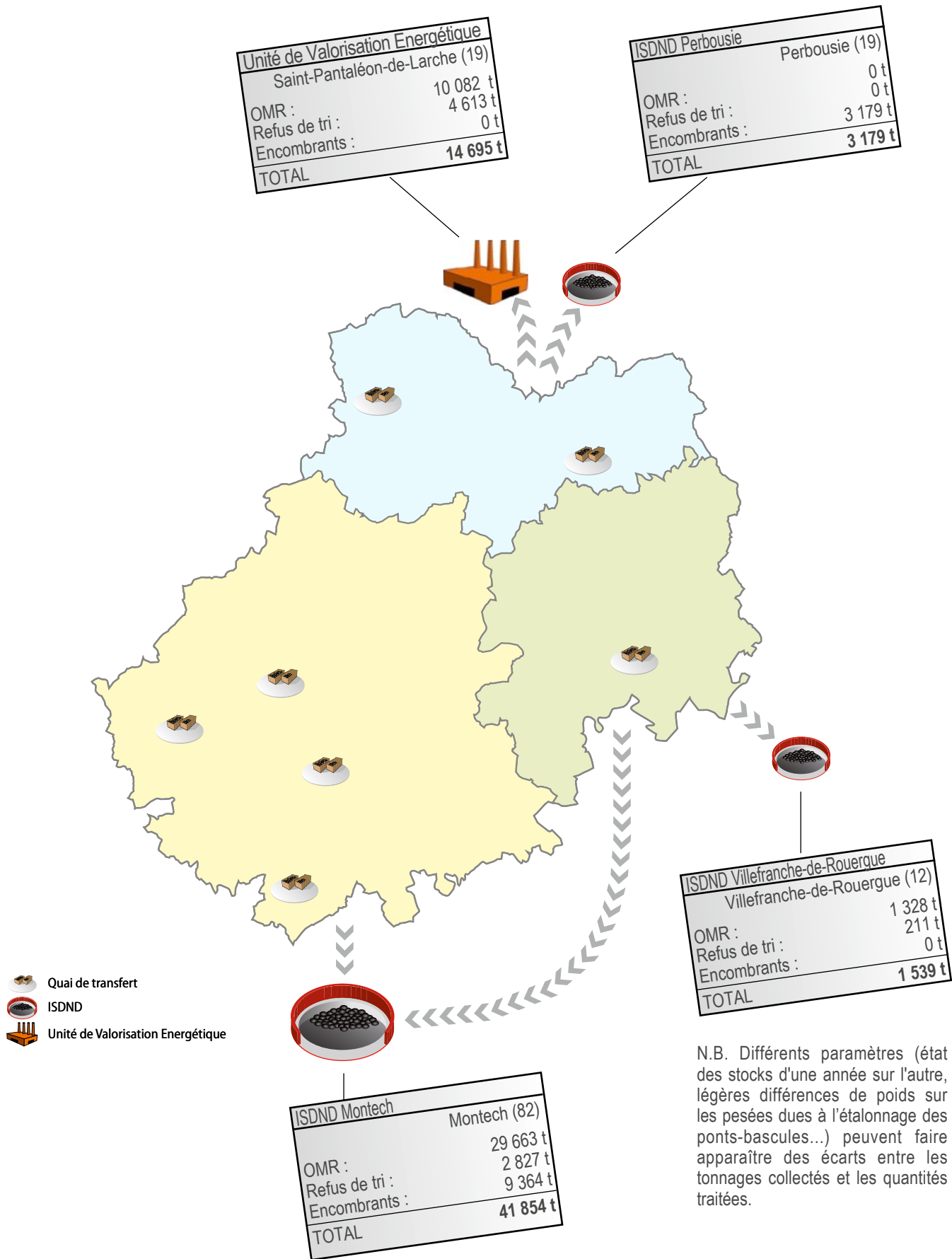
Le SYDED ne gère plus d'Installation de Stockage depuis le 31 décembre 2009. La totalité des déchets non valorisables est orientée vers des centres de traitement extérieurs au département :

- l'ISDND de la DRIMM à Montech (82) : **68 %**,
- l'ISDND de PAPREC à Perbousie (19) : **5 %**
- l'Unité de Valorisation Énergétique du SYTTOM 19 à Saint Pantaléon-de-Larche (19) : **24 %**,
- l'ISDND de Villefranche-de-Rouergue (12) : **3 %**.

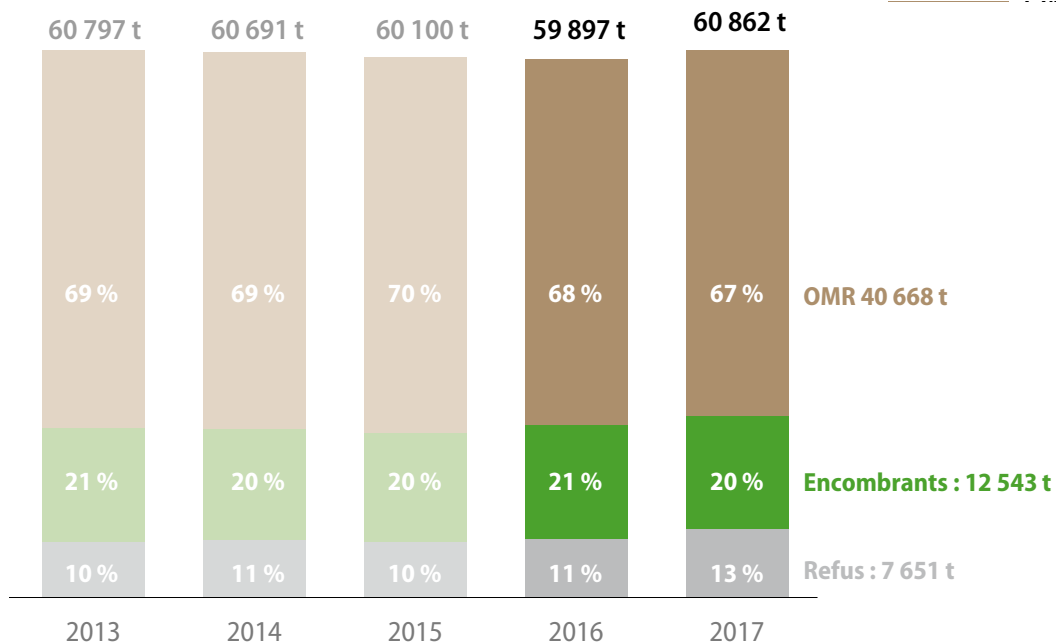


Site de Dégagnac après réhabilitation.

## ■ LA RÉPARTITION DES QUANTITÉS PAR SITE DE TRAITEMENT



## ÉVOLUTION DES QUANTITÉS



En lien avec la hausse des apports de recyclables, les tonnages de refus de tri ont augmenté de près de 1 200 tonnes par rapport à l'an passé.

## PROJETS

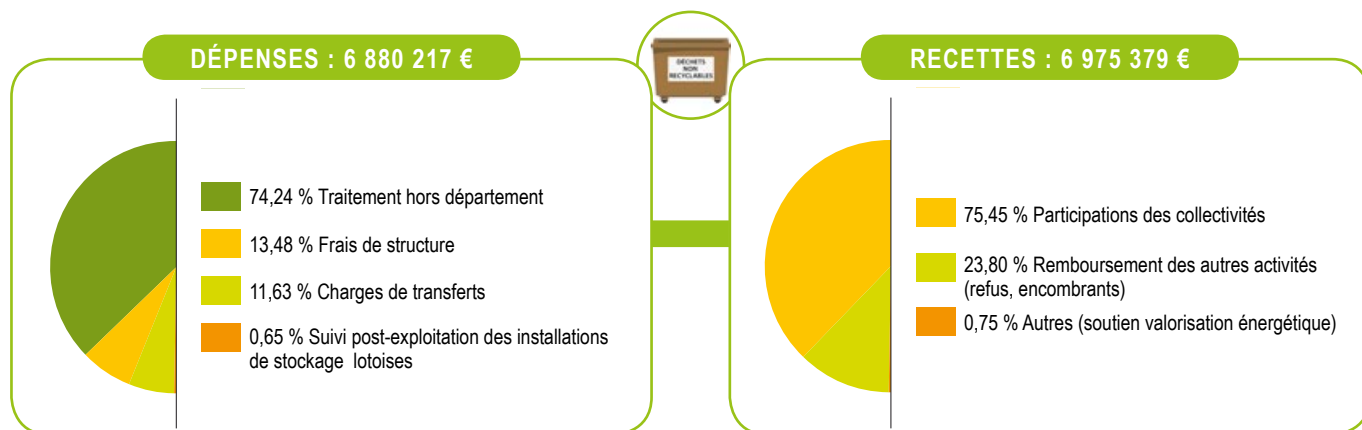
Les résultats de l'étude MODECOM montrent que **près du tiers de la poubelle "marron" pourrait être composté**. Face à ce constat et en lien avec le programme "Zéro Déchet, Zéro Gaspillage", le SYDED envisage de mettre en place une gestion intégrée des biodéchets à l'échelle du département.

Pour cela, la gestion de proximité des biodéchets poursuivra son déploiement (compostage individuel et collectif) et l'**expérimentation du compostage électromécanique** réalisée en partenariat avec le Centre Hospitalier de Cahors sera prolongée en 2018.

Afin de limiter les tonnages de déchets non valorisés, les apports d'OMR et de refus sur l'**Unité de Valorisation Énergétique** de Saint-Pantaléon devraient être doublés dès 2018 pour représenter **plus de la moitié des déchets** non valorisables à moyen terme.



## BILAN FINANCIER



Tarif appliqué aux collectivités membres : 130 € HT/tonne

2017-CS1-003

En savoir **PLUS** sur le **SYDED**.

---

# ACTIONS DE COMMUNICATION

## POUR LES SCOLAIRES

### Animations scolaires

Les interventions dans les classes de CM restent un des moyens privilégiés de sensibilisation des scolaires. Ces opérations se font dans le cadre d'un partenariat avec l'Inspection académique du Lot et sont réalisées uniquement à la demande des enseignants. Les outils pédagogiques résultent d'une collaboration avec des conseillers pédagogiques et des enseignants volontaires.

Les thématiques proposées portent sur trois sujets : les déchets, le compostage et l'eau. Un travail de réflexion et préparation a été mené pour construire une nouvelle animation sur le thème du gaspillage alimentaire dans les classes de 6<sup>ème</sup>.

Une phase de test est prévue pour le premier semestre 2018.



#### Animation déchets

→ 66 classes

(soit 1 514 élèves sensibilisés)



#### Animation eau

→ 24 classes

(soit 543 élèves sensibilisés)



#### Animation compostage

→ 9 classes

soit 228 élèves sensibilisés)

### Visites des bases de valorisation

Les informations apportées lors des interventions en classe sur le thème des déchets sont complétées de manière concrète par des visites des 3 centres de tri. Dans ce cadre, le SYDED prend en charge les frais de transport.

À cela, s'ajoutent des groupes de collégiens ou lycéens, mais aussi d'élus ou tout simplement de particuliers.

→ 102 visites (soit 2 349 visiteurs)



### Concours d'affiches

#### "Les déchets de demain"

37 classes de CM ont participé à ce concours, en réalisant des créations de qualité, résultat d'un vrai travail de réflexion préalable.

L'affiche gagnante a été exposée sur les Abribus du département et dans le journal SYnergies du SYDED (juillet).



Ecole d'Arcambal, lauréate du concours.

### Opération

#### "Les écoles ont la fibre du tri"

38 écoles, représentant un peu plus de 2 500 élèves, se sont engagées pour cette action de collecte de textiles. Les articles apportés par les familles ont été récupérés ensuite par des associations d'économie sociale et solidaires locales : Emmaüs de Cahors et de Figeac, La Récup'Rit de Martel et Le Relais.



## POUR LE GRAND PUBLIC

### Campagne de sensibilisation sur les TLC (Textiles Linge Chaussures)

Pour réduire la présence des textiles dans les poubelles et encourager leur don, ce sujet a été désigné comme thème principal de la communication en 2017.

Toute une série d'outils et actions a été réalisée durant l'année :

- dossier principal du journal SYnergies de juillet (voir ci-contre),
- affichage sur les Abribus du département,
- panneau et flyers pour les stands,
- parutions sur le site internet et dans les médias locaux,
- article "clé en main" pour les communes,
- opération de collecte dans les écoles primaires (voir ci-dessus).







## SYnergies : le journal d'information semestriel du SYDED (91 000 exemplaires)

Ce support d'information écrite est diffusé dans tous les foyers du territoire. Les thématiques traitées cette année ont été :

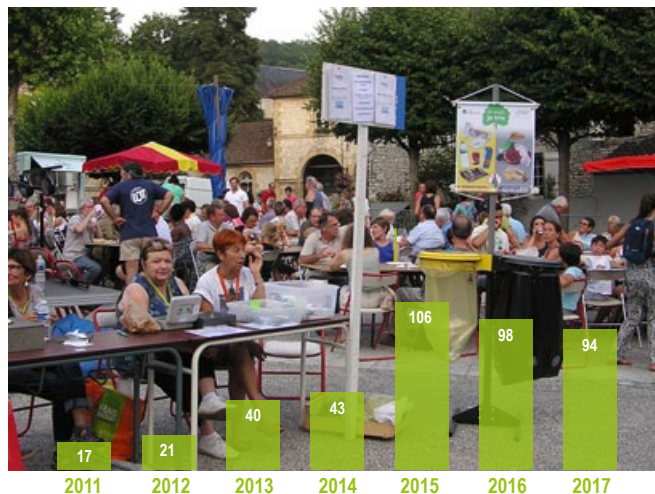
- "Que faire des déchets verts ?" : présentation de diverses solutions permettant d'éviter les apports systématiques en déchetterie,
- "Textiles : donnez au lieu de jeter !" : information sur les moyens spécifiques mis à disposition et les consignes pour la récupération de ces produits, ainsi que sur les modalités de valorisation.

### Promotion du tri des déchets "hors foyer"

Cette démarche de sensibilisation du public au tri au-delà du cadre domestique répond à une réelle attente des associations et des collectivités lors de manifestations culturelles, sportives ou commerciales.

Pour encourager et faciliter le déploiement de cette pratique auprès des communes, le SYDED a reconduit sa proposition d'acquiescer leur propre matériel de tri, par un achat groupé plus avantageux. Aussi, 30 double-supports supplémentaires ont été commandés pour leur compte ; ils s'ajoutent aux 60 sollicités en 2016.

Malgré ces deux opérations d'achat groupé pour le compte des communes, le nombre de conventions de partenariat reste à un niveau élevé.



### Participation à des manifestations publiques

Pour sensibiliser le public et/ou faire connaître ses activités, le SYDED a été présent sous différentes formes (stand / animation / jeux pédagogiques) sur toute une série de manifestations :

- Raid urbain, Cahors
- Célé'T, Figeac
- Fête de la science, Figeac
- Semaine de la réduction des déchets
- Salon de l'habitat, Cahors
- Foire exposition, Figeac



### "Portes ouvertes" sur les 3 bases de valorisation

Près de 1 200 personnes sont venues visiter les équipements du SYDED sur les sites de Catus, Figeac et Saint-Jean-Lagineste, le samedi 18 mars. Par groupes et accompagnées par des "guides", elles ont pu découvrir en "live" le tri des déchets recyclables, mais aussi la fabrication du compost et des plaquettes bois.

Ces visites leur ont notamment permis de prendre conscience de la nécessité d'être vigilant sur la façon de trier et de se rendre compte de l'utilité de ce geste.

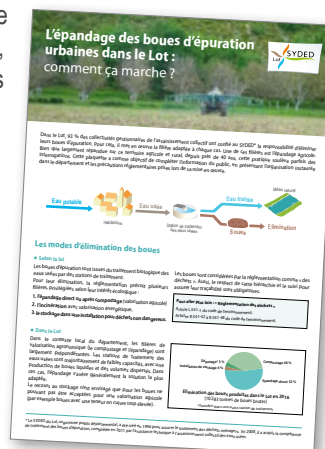


### Plaquette d'information sur l'épandage des boues

Dans le Lot, 93 % des collectivités gestionnaires de l'assainissement collectif ont confié au SYDED la responsabilité d'éliminer leurs boues d'épuration. Pour cela, il met en œuvre la filière adaptée à chaque cas. Une de ces filières est l'épandage agricole.

Bien que largement répandue sur ce territoire agricole et rural, cette pratique soulève parfois des interrogations.

Cette plaquette a comme objectif de compléter l'information du public, en présentant l'organisation instaurée dans le département et les précautions réglementaires prises lors de sa mise en œuvre.



### Perspectives pour l'année 2018

- Adopter une approche un peu décalée / moins conventionnelle dans la conception des supports de communication
- Réaliser une campagne ciblée sur les principales erreurs de tri
- Mettre en place une page Facebook
- Lancer la phase de test de l'animation pédagogique sur le gaspillage alimentaire

# PRÉVENTION DES RISQUES



Réalisation d'un exercice de sécurité par les services de secours de Luzech et Castelfranc.



## SANTÉ - SÉCURITÉ

La prévention des risques touchant la santé et la sécurité des agents du SYDED est pilotée par le service des ressources humaines. À partir de l'analyse des situations de travail ainsi que de la réglementation, des moyens de maîtrise des risques sont mis en place.

### Le CHSCT

Le renouvellement des instances du personnel a abouti à la création d'une Délégation Unique du Personnel (DUP) et à la nomination de 4 référents Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Les membres de la DUP se réunissent a minima 4 fois par an sous la présidence de la Direction en compagnie des institutionnels (CARSAT, médecine professionnelle, inspection du travail) pour traiter des sujets en lien avec l'hygiène et la sécurité. En 2017, la DUP a par exemple été amenée à étudier la démarche sur les addictions au travail.

### L'Évaluation des risques professionnels

L'ensemble des postes du SYDED fait l'objet depuis plusieurs années d'une analyse afin d'identifier les situations dangereuses et de mettre en place des actions de prévention visant à supprimer ou, à défaut, réduire les risques. Aussi, en cas de modifications intervenues dans l'organisation ou l'environnement de travail, les évaluations sont mises à jour.

En 2017, la mise en œuvre du composteur électromécanique permettant un compostage accéléré des déchets organiques en test pour ceux de l'hôpital de Cahors a nécessité la mise à jour de l'évaluation des risques pour les postes de travail concernés.

### Le plan d'actions sécurité

L'ensemble des actions de prévention est regroupé dans un plan d'action. Il s'agit de prévenir les accidents et les maladies professionnelles mais également d'améliorer les conditions de travail des agents. Toutes les actions sont priorisées afin de les mettre en œuvre selon l'importance du risque à éviter.

Les mesures "phares" déployées en 2017 ont été la formation d'une partie des agents aux gestes et postures de travail ainsi que l'étude du bruit sur les bases de valorisation des déchets pour la création de cartographie des zones de bruit.

### La formation des agents

La formation dispensée aux agents sur la sécurité est une priorité.

En plus de ses obligations légales, le SYDED a financé une part non négligeable de formations sur ses fonds propres.

En 2017, 264 agents ont été formés à la sécurité sur les thèmes de la conduite d'engins en sécurité, l'habilitation électrique... Environ 100 agents (agents d'accueil en déchetterie, agents de maintenance/entretien, agents de tri...) ont reçu une formation en interne sur les postures de travail à adopter lors de leurs activités et les gestes d'économie d'effort lors de manutentions manuelles.

## ENVIRONNEMENT

Le SYDED a dû faire face à 3 accidents environnementaux au cours de l'année 2017. Ceux-ci ont concerné 3 départs de feu. Ainsi les pompiers sont intervenus pour éteindre une benne de carton à la déchetterie de Gramat, une benne d'ordures ménagères à Figeac ainsi que pour contenir une auto-inflammation de compost à Catus. Ces accidents, très localisés, ont pu être traités rapidement et aucune conséquence significative sur l'environnement ou les tiers n'a été relevée. Les services de la Préfecture en ont été informés.

8 incidents environnementaux ont également été recensés. Il s'agissait principalement de pollutions liées à des déversements de produits au sol (fuites hydrauliques sur des engins/camions) ou à des erreurs de tri par les usagers en déchetteries. Tous ces incidents ont été circonscrits en interne avec le matériel disponible sur site (absorbants, kit anti-pollution, déshuileurs...).

Sur le plan réglementaire, l'année 2017 a été marquée par une mise à jour administrative de 2 Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI de Montcuq et de Cabrerets/Lauzès). Ce travail, répondant aux évolutions réglementaires récentes, a engendré autant d'enquêtes publiques et passages en CODERST sans difficulté particulière. En 2018, ce renouvellement d'autorisation administrative concernera l'ISDI de Lalbenque.

Les services de l'État (DREAL) ont, par ailleurs, inspecté 3 ISDI, dont une de façon inopinée. Des actions ont été menées pour répondre aux demandes. Enfin, une étude et des tests seront menés en 2018 avec des entreprises locales pour optimiser les stockages actuels dans nos ISDI et promouvoir des solutions de recyclage.

L'année 2018 sera portée par le renforcement du management Qualité Sécurité et Environnement en ligne avec les exigences des normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 dans la perspective d'une future certification en fin d'année 2018.



# LEXIQUE

**Base de valorisation** : site regroupant plusieurs équipements tels qu'un centre de tri, une plateforme de compostage, une déchetterie...

**Centre de tri** : lieu où sont triés par matériaux les emballages ménagers et les papiers issus de la collecte sélective afin d'être acheminés vers leurs filières de recyclage.

**DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)** ensemble des meubles des particuliers, en incluant les éléments d'ameublement, selon les fonctions réparties en 10 catégories (litière, salon, chambre à coucher...)

**Déchetterie (ou déchèterie)** : espace aménagé, gardé et clôturé, destiné à réceptionner des déchets volumineux, des déchets verts et des déchets ménagers spéciaux dont les particuliers ne peuvent se débarrasser par la collecte des ordures ménagères.

**Déchets ménagers** : ensemble des déchets produits par les particuliers (ordures ménagères, déchets volumineux, déchets végétaux, déchets ménagers spéciaux).

**Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** : déchets provenant de traitements médicaux dont les risques sanitaires obligent à un traitement spécifique.

**Déchets assimilés** : déchets issus essentiellement de l'artisanat et du commerce, de même nature que les déchets ménagers avec lesquels ils sont collectés.

**Déchets Industriels Banals (DIB)** : déchets non dangereux et non inertes produits par les professionnels, suivant des filières de traitement identiques à celles des ordures ménagères.

**Déchets inertes** : déchets stables dans le temps et dont le stockage n'entraîne aucune pollution (débris de démolition, déblais, briques, tuiles...).

**Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)** : déchets issus de tous les produits qui fonctionnent grâce à un courant électrique ou électromagnétique. Les DEEE se déclinent en 5 grandes familles : gros électroménager froid, gros électroménager hors froid, petits appareils en mélange, écrans et moniteurs, lampes à décharges.

**Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** : déchets contenant des éléments nocifs pour l'homme et l'environnement nécessitant un traitement particulier.

**Déchets non valorisables (ou déchets ultimes)** : déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités notamment par extraction de leur part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant.

**Déchets organiques** : déchets composés de matière ayant la propriété de fermenter.

**Déchets recyclables** : déchets d'emballages ménagers (bouteilles, boîtes...) et papiers récoltés en vue d'une valorisation de la matière par le recyclage.

**Déchets volumineux** : déchets apportés en déchetterie en raison de leurs dimensions (ferrailles, gros cartons, "encombrants").

**Garde-corps** : Dispositif antichute composé d'un ensemble d'éléments formant une barrière de protection placée sur les quais de déchetteries afin d'empêcher la chute accidentelle d'une personne.

**ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes (CET de classe 3).

**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (CET de classe 2).

**Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : part des ordures ménagères restant après collectes sélectives (bac marron/gris).

**Plateforme de valorisation** : aire étanche sur laquelle les végétaux sont transformés en compost et le bois non traité en combustible pour alimenter les chaudières des réseaux de chaleur.

**Quai de transfert** : lieu de transit où les déchets sont regroupés avec ceux d'autres collectes lorsque les sites de traitement sont trop éloignés, ce qui permet d'optimiser les transports.

**Refus** : erreurs de tri éliminées au centre de tri et renvoyées vers les ISDND ou les incinérateurs.

**REP (responsabilité élargie du producteur)** : s'appuie sur le principe du "pollueur-payeur" : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits.

**Traitement** : ensemble des processus qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux ou à en favoriser les valorisations.

Une question sur le tri des déchets recyclables,  
les déchetteries ou le traitement des déchets ? Appelez le SYDED !

INFO TRI : 05 65 21 54 30 | SYDED-LOT.FR

Numéro non surtaxé



SYDED du Lot - Les Matalines 46150 CATUS  
Tél. 05 65 21 54 30 - Fax 05 65 21 54 31 - E-mail : [accueil@syded-lot.fr](mailto:accueil@syded-lot.fr) - Site Internet : [www.syded-lot.fr](http://www.syded-lot.fr)